

2^{eme} Rapport intermédiaire de la concertation continue

Evolution de l'incinérateur de Toulouse-Mirail

Date de la concertation
Du 30 juin 2024 au 30 septembre 2025

Isabelle Barthe
Audrey Richard-Ferroudji

Date de remise du rapport, le 30 octobre 2025



Sommaire

Synthèse pour les décideurs et pour le public.....	3
Le projet et la concertation préalable.....	3
Les enseignements clés de la concertation continue	3
Les recommandations des garantes.....	5
Préambule	7
Les dates clefs de la concertation sous l'égide de la CNDP	7
La mission des garantes	7
Fiche d'identité du projet	8
Maître d'ouvrage	8
Contexte du projet.....	8
Localisation du projet.....	8
Objectifs du projet selon le MO :.....	9
Caractéristiques principales.....	9
Coût.....	9
Calendrier.....	9
Rappel des engagements pris par le responsable de projet à l'issue de la concertation préalable	10
Actualités liées au projet et évolution(s).....	11
Septembre 2024 : Désignation du délégataire	11
Janvier 2025 : confirmation du choix de Decoset de reconstruction sur place	11
Mai 2025 : Restitution en CSS de l'étude de l'ARS (Agence Régionale de la Santé) sur la qualité des œufs de poule de l'agglomération	11
Poursuite des études par Decoset, lancement d'études complémentaires par le délégataire et les bureaux d'études	11
Mise en œuvre du schéma stratégique de Decoset	11
Que s'est-il passé cette année en matière de participation ?	12
Le suivi des engagements du porteur de projet.....	12
Avis des garantes sur le déroulement de la concertation.....	16
Les arguments exprimés	25
Une attention soutenue sur la prévention et la réduction des déchets à la source, aux moyens pour atteindre ces objectifs et à la synergie des acteurs	25
Poursuite des questionnements des décisions sur le dimensionnement de l'usine, son emplacement et sur la délégation de service public.....	26
Renforcement des interrogations sur les nuisances sonores, sur les émissions de l'UVE et leurs impacts sur l'environnement et sur la santé	29
Des interrogations explicitées sur la conduite des travaux de construction, la démolition et l'avenir du site actuel et les possibilités de compensation pour les riverains	31
La suite de la concertation continue	33
Les prochaines étapes du projet et de la concertation	33
Préconisation des garantes sur la suite de la concertation continue	33
Annexe 1 : Lettre de mission des garantes	35

Synthèse pour les décideurs et pour le public

Le projet et la concertation préalable

Le syndicat mixte DECOSSET porte un projet de reconstruction de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de Toulouse Le Mirail. Il s'agit d'une usine ancienne, mise en service en 1969, avec pour principe de valoriser l'énergie produite par l'incinération des déchets ménagers pour alimenter le réseau de chaleur urbaine.

La concertation préalable conduite en 2022 a mis en lumière les **attentes du public sur la nécessité d'une approche globale de la question des déchets**, présentée à plusieurs reprises comme un impensé collectif à l'échelle du territoire. Les débats ont porté notamment sur le **dimensionnement** pertinent de l'usine pour correspondre aux objectifs de réduction des volumes de déchets ménagers, ainsi que sur le **périmètre d'acheminement** des déchets. Les **impacts des rejets** de l'usine sur la qualité de l'air, les **nuisances** pour les quartiers riverains, et les solutions alternatives à la reconstruction, y compris le déplacement du site ont également été débattus, ainsi que le lien au réseau de chaleur urbaine.

A la suite de la concertation préalable, DECOSSET a fait évoluer son projet en réduisant le dimensionnement envisagé à 240 000 tonnes de capacité nominale et en excluant le traitement des déchets provenant hors du département de la Haute-Garonne. Il a maintenu l'hypothèse d'une reconstruction sur site, sans écarter la recherche de sites alternatifs.

Conformément à la loi, suite à cette décision, la concertation se poursuit jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique qui précédera la décision préfectorale d'autoriser ou non le projet.

Les enseignements clés de la concertation continue

Différentes modalités d'information et de concertation ont été mises en œuvre dans cette deuxième période de la concertation continue (juillet 2024-septembre 2025), marquée par la mise en œuvre de la délégation de service public (DSP) au profit d'EVONEO, filiale du groupe Suez, qui aura en charge la reconstruction de l'usine, ainsi que son exploitation.

23 rencontres de différents formats, en présentiel ou en distanciel, rencontres de proximité, groupes de travail, visite de site, ont ainsi eu lieu, dont certaines organisées par des tiers associatifs auxquelles DECOSSET a participé. **Le comité de pilotage de la concertation continue** a poursuivi ses travaux, avec pour objectif de suivre la mise en œuvre effective des dispositifs de concertation et de l'améliorer chemin faisant. **Deux groupes de travail** ont fonctionné au sein de ce comité, sur les études sur la qualité de l'air et sur les sites alternatifs. Un **webinaire sur le réseau de chaleur**, a permis de clarifier les enjeux techniques et le lien avec l'UVE.

Les garantes estiment que lors de cette deuxième année de concertation continue, DECOSSET a mis en œuvre les engagements qu'il avait présentés à la CNDP à l'issue de la concertation préalable, en proposant un cadre de dialogue respectueux et ouvert. La plupart des recommandations faites par les garantes en fin de première année de concertation continue ont été mises en œuvre. Du leur point de vue, **le droit à l'information et à la participation a été respecté.**

Si d'un point de vue quantitatif, la participation a été modérée, sur le plan qualitatif, une large diversité d'arguments a été exprimée par un public varié, dont des jeunes. La concertation continue a permis de **poursuivre les débats** initiés en 2022, en précisant ce qui était acté pour le syndicat et ce qui restait ouvert à la discussion, et **d'approfondir** l'ensemble des enjeux liés à la reconstruction de l'UVE autour de quatre grandes familles de questionnements et d'attentes du public :

- la **prévention et la réduction des déchets à la source** et sur les moyens pour atteindre ces objectifs, dont la synergie des acteurs ;
- le **dimensionnement de l'usine, son emplacement, son rapport au réseau de chaleur et sur les rôles respectifs de DECOSET et de son délégataire** ;
- les **émissions de l'UVE (actuelle et future), les nuisances sonores** et sur leurs impacts sur l'environnement et sur la santé ;
- la **phase de travaux** (démolition de l'usine actuelle et construction de la nouvelle), **l'avenir du site actuel, l'utilisation de la chaleur supplémentaire produite et les compensations possibles pour les riverains.**

Les recommandations des garantes

Le 14 mars 2023, la CNDP recommandait que :	Avancées de la concertation continue année 2	Recommandation des garantes à l'issue de la concertation continue
<p>le maître d'ouvrage rende publiques les études de sites alternatifs et les raisons pour lesquelles ces sites ne seraient pas retenus le cas échéant</p>	<p>Groupe de travail associé à la conduite de l'étude sur les sites alternatifs – Webinaire sur le réseau de chaleur Réunion publique et note sur le choix de localisation Clarification des critères de décision</p>	<p>- Publier, avant le démarrage de l'enquête publique, une note synthétique récapitulant les avancées de la concertation continue et ses effets sur le projet, incluant une synthèse de la note sur les études de sites alternatifs, présentant les propositions du GT et les raisons pour lesquelles elles n'ont pas été retenues</p>
<p>DECOSET rende publics annuellement les objectifs, les moyens et les résultats des plans de prévention mis en place sur chacun des territoires adhérents au syndicat et associe les parties prenantes au suivi et à la mise en œuvre de ces plans.</p>	<p>Intégration de membres du comité de pilotage de la concertation continue au comité de suivi du schéma stratégique 2023-2040. Discussions sur la politique de prévention des déchets, l'implication des citoyen.ne.s et des associations et les moyens mis en œuvre par le syndicat</p>	<p>- Au-delà de ce projet, poursuivre l'information et la participation citoyenne dans la prévention et la gestion des déchets - Proposer aux membres du comité de pilotage qui se sont impliqués sur ces thématiques de poursuivre les travaux au sein du comité de suivi du schéma stratégique.</p>
<p>le public soit associé à l'élaboration du dispositif de surveillance et de suivi de la qualité de l'air sur le territoire.</p>	<p>Réunion du groupe de travail qualité de l'air : présentation par ATMO des résultats des mesures effectuées en 2024 et propositions de dispositifs complémentaires pour 2025. Echanges sur la méthodologie d'ATMO et sur les lieux d'implantation des dispositifs mobiles complémentaires</p>	<p>Au-delà de la concertation continue et de l'enquête publique : - Poursuivre l'activité du groupe de travail qualité de l'air en le maintenant ouvert à la participation d'autres associations et parties prenantes - Poursuivre le partage de l'information sur le dispositif de mesures sur la qualité de l'air et les émissions auprès d'un public large au cours de réunions publiques - Développer le dialogue entre le public et les autorités sanitaires pour répondre aux demandes de précisions sur la situation actuelle en termes d'impact de l'UVE sur la santé des riverains et plus spécifiquement à la demande d'une étude épidémiologique</p>

<p>le maître d'ouvrage porte une attention toute particulière au dialogue avec les parties prenantes proches du site sur le devenir de cet espace une fois l'usine actuelle démolie</p>	<p>Mobilisation d'acteurs impliqués dans la concertation préalable avec une implication forte des associations des quartiers riverains Participation de Decoset aux rencontres organisées par des associations de quartiers riverains</p> <p>Visite du site avec présentation des dispositifs de mesure des rejets atmosphériques, d'analyse de la qualité de l'air et des sols.</p> <p>Préparation d'un dispositif "sentinelles du bruit"</p> <p>Actions mises en place avec le délégataire pour informer sur le fonctionnement de l'usine actuelle et les travaux à venir</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Publier une note sur le suivi des impacts acoustiques de l'UVE - Poursuivre l'implication de Decoset dans les temps de concertation organisés par d'autres acteurs - Poursuivre le renforcement de la communication en cas d'évènement sur le site de l'usine et auprès des nouveaux habitants <p>Au-delà de la concertation continue et de l'enquête publique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à la tenue de réunions dans les différents quartiers riverains, en lien avec les associations de quartier, les associations de parents d'élève mais aussi les conseils citoyens de Bellefontaine et de Reynerie - maintenir ouvert avec les riverains le dialogue sur les possibilités d'intégration d'activités associatives dans les locaux de la future usine - en collaboration avec Toulouse Métropole, ouvrir un espace de dialogue avec les riverains et les associations environnementales sur le devenir du foncier qui sera libéré après la reconstruction de l'usine et sur le développement du réseau de chaleur
<p>le maître d'ouvrage élargisse la concertation en direction des publics plus éloignés du débat tout en poursuivant les actions prévues avec - les parties prenantes identifiées lors de la concertation préalable</p>	<p>Poursuite de la mise en œuvre du schéma de concertation défini dont des rencontres mobiles</p> <p>Mise en œuvre de nouvelles modalités par le délégataire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Clarifier ce qui est encore discutable selon Decoset, dans cette phase de finalisation des études et du Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter (DDAE) et les modalités associées <p>Au-delà de la concertation continue et de l'enquête publique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre l'implication d'un large public sur le projet d'UVE et sur la politique de prévention et de gestion des déchets - Poursuivre l'information et l'implication du public sur l'avenir du site, - Veiller à l'articulation des actions d'information et de participation de Decoset, d'Evonéo et des intercommunalités membres.

Préambule

A la suite de la concertation préalable sur l'évolution de l'incinérateur de Toulouse-Mirail, menée du 20 septembre au 27 novembre 2022, le Syndicat Mixte Decoset a décidé de donner suite avec un projet de reconstruction de l'usine sur site. Dans ce cadre, la participation et l'information du public continuent. La Commission nationale du débat public a chargé Isabelle Barthe et Audrey Richard-Ferroudji de garantir dans cette nouvelle phase de concertation continue jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

Le présent document est le rapport intermédiaire n°2 des garant.e.s couvrant la période de juillet 2024 à septembre 2025. Il rend compte en toute neutralité et transparence de la concertation et des arguments échangés durant la première année de concertation continue et il indique les préconisations des garantes pour la suite de cette concertation.

Les dates clefs de la concertation sous l'égide de la CNDP

- 15 juillet 2021 : La CNDP est saisie par Decoset
- 27 juillet 2021 : Décision de la CNDP d'organiser une concertation préalable sur le projet et de désigner Renaud Dupuy et Isabelle Barthe garant.e.s
- 27 juillet 2022 : Décision de validation du dossier et des modalités de la concertation préalable
- 20 septembre au 22 novembre 2022 : concertation préalable
- 16 janvier 2023 : Publication du bilan des garant.e.s
- 28 février 2023 : Publication de la réponse du porteur de projet au bilan des garant.e.s
- 14 mars 2023 : La CNDP publie un avis portant sur la complétude et la qualité des réponses du maître d'ouvrage au regard des questions du public et des recommandations des garants. La CNDP désigne Audrey Richard-Ferroudji garante de la concertation continue
- 6 septembre 2023 : La CNDP désigne Isabelle Barthe garante de la concertation continue en complément d'Audrey Richard-Ferroudji
- 25 septembre 2023 : Publication du rapport du responsable de projet présentant les modalités de concertation continue
- 2 juillet 2024 : Publication du rapport intermédiaire de la concertation continue n°1
- **30 octobre 2025 : Publication du rapport intermédiaire de la concertation continue n°2**

La mission des garantes

La Commission nationale du débat public (CNDP) est une institution indépendante du gouvernement, chargée de défendre le droit individuel d'être informé et de participer à l'élaboration des décisions sur des projets ayant des impacts sur l'environnement. Afin de veiller au bon respect de ce droit, elle désigne une personne neutre à l'égard du projet et indépendante à l'égard de toute personne (maître d'ouvrage, parties prenantes, etc.) dont le rôle est de garantir la qualité des démarches de concertation mises en place par le porteur de projet.

Tout au long de leur mission, les garantes font attention à la transparence, la sincérité et l'intelligibilité des informations transmises, à traiter de manière équivalente chaque argument quel que soit son origine (expert.e, responsable du projet, citoyen.ne, élu.e, etc.) et à inclure tous les publics, en particulier les plus éloignés de la décision.

Dans le cadre de la concertation continue, les garantes s'assurent que :

- les recommandations des garant.e.s et les engagements du maître d'ouvrage issus de la concertation préalable/débat public soient bien pris en compte ;
- les conditions d'un dialogue entre tous les publics soient réunies et que le responsable du projet apporte des réponses aux arguments et interrogations du public ;
- les évolutions du projet et l'ensemble des études et des expertises soient transmises de manière intelligible et complète au public, puis fasse l'objet d'échange.

Les garantes ont reçu une lettre de mission (Annexe 1) qui spécifie les attentes de la Commission nationale du débat publique concernant la démarche participative et informative dans le cadre du projet.

Fiche d'identité du projet

Maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage est le Syndicat Mixte DECOSET.

DECOSET était à l'origine un syndicat de traitement de déchets constitué à la fin des années 1990, il comprenait certaines communes et groupements intercommunaux du département de la Haute-Garonne, avant la création de la métropole toulousaine. Il a été créé pour la construction et l'exploitation d'une usine d'incinération, située à Bessières. Il ne comprenait pas, jusqu'en 2018, la ville de Toulouse. Le transfert de la compétence traitement de la métropole toulousaine à DECOSET a été effectué en 2018, accompagné du transfert des équipements, dont l'usine du Mirail en 2020.

Aujourd'hui DECOSET comprend 8 EPCI (établissements publics de coopération intercommunale), regroupant 153 communes, pour une population de plus d'un million d'habitants.

Récemment, le Syndicat Mixte DECOSET, a confié à SUEZ et à la Banque des Territoires, Groupe Caisse des Dépôts, le contrat de concession des deux UVE (Bessières et Toulouse - Le Mirail) en septembre 2024.

Contexte du projet

Mise en service en 1969 et exploitée en délégation de service public depuis 2007, l'UVE de Toulouse-Mirail procède à l'incinération des déchets provenant principalement de la métropole toulousaine et les valorise en énergie (chauffage de certains quartiers et électricité). Si l'UVE s'est modernisée au fil du temps, elle continue à fonctionner avec des équipements datant de sa création. Des travaux sont en cours afin de permettre la mise en conformité de l'UVE avec les nouvelles réglementations et d'assurer son fonctionnement jusqu'en 2032. Passé cette échéance, les équipements, pour certains devenus obsolètes, ne permettront plus à DECOSET d'assurer la continuité du service public en matière de valorisation des déchets résiduels. Plusieurs scénarios ont été explorés dans la concertation préalable quant à l'avenir de l'UVE : rénovation, reconstruction ou maintien en l'état. **Suite à la concertation préalable, DECOSET a décidé de reconstruire l'UVE mais en réduisant sa capacité administrative de 330 000 tonnes à 240 000 tonnes.**

Localisation du projet

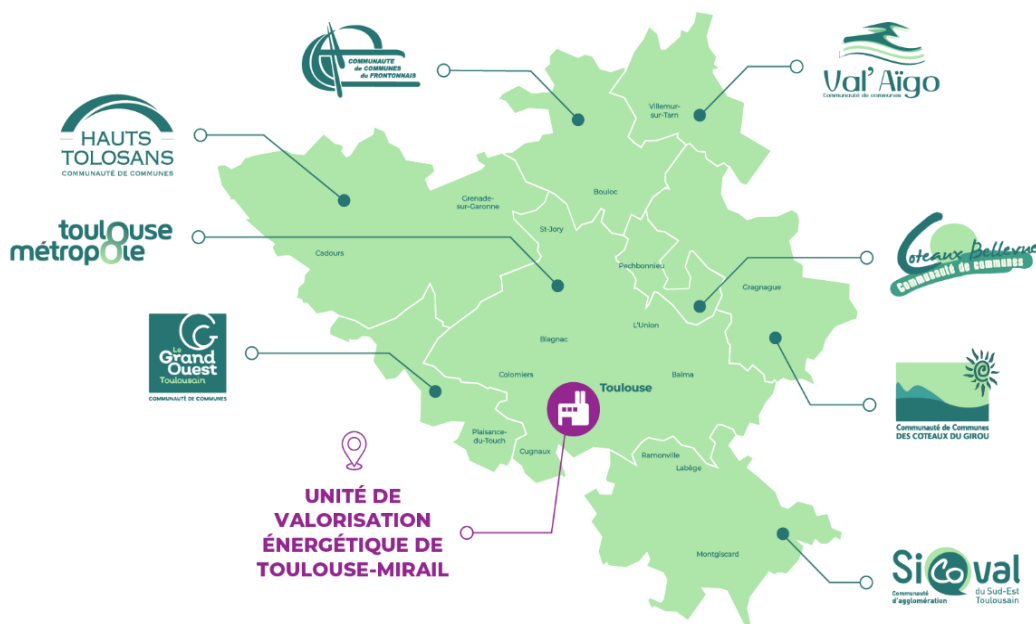


Figure 1 : Membres du syndicat mixte Decoset et situation de l'UVE actuelle.

Source : <https://uve-toulouse.decoset.fr/projet/>

Objectifs du projet selon le MO :

Le projet a vocation selon le maître d'ouvrage¹ à :

- « Repenser l'insertion urbaine, les usages et la réduction des nuisances de l'usine actuelle, grâce à une prise en compte de la vie du quartier et un plan architectural adapté à l'intégration architecturale, paysagère et fonctionnelle dans le quartier. Les technologies les plus modernes permettront aussi de réduire les différentes nuisances, en particulier les rejets.
- Optimiser les performances environnementales et énergétiques :
- Répondre aux besoins du territoire à travers une solution de traitement et de valorisation des déchets maîtrisé énergétique des déchets ne pouvant pas être recyclés et en évitant ainsi le recours au stockage. Il permettra également de continuer à assurer la fourniture d'une énergie en substitution des énergies fossiles ».

Caractéristiques principales

Le projet concerne la reconstruction d'une usine de valorisation énergétique des déchets sur le territoire de Toulouse Métropole. Dans sa décision, suite à la concertation préalable, DECOSET a précisé certaines caractéristiques, répondant aux questions du public.

La reconstruction sur site est privilégiée par le syndicat, mais des sites alternatifs doivent être étudiés et le choix du site justifié en comparaison à ces autres sites, dans le cadre de l'évaluation environnementale et présentés au plus tard au moment de l'enquête publique.

Dans sa décision de mars 2023, DECOSET précise qu'il ne souhaite plus admettre des déchets produits hors du département de la Haute Garonne.

La capacité de l'UVE a donc été réduite par rapport au projet présenté lors de la concertation préalable : capacité administrative de 330 000 tonnes à ce jour, passant à 240 000 tonnes.

Coût

Le montant de l'opération était estimé en 2023² entre 280 et 330M€ TTC, réévalué à 355 M€ dans le cadre de la délégation de service public (DSP) attribuée en 2024 à la société EVONEO (filiale du groupe SUEZ et de la Banque des Territoires). 150M€ seront apportés par DECOSET.

Calendrier

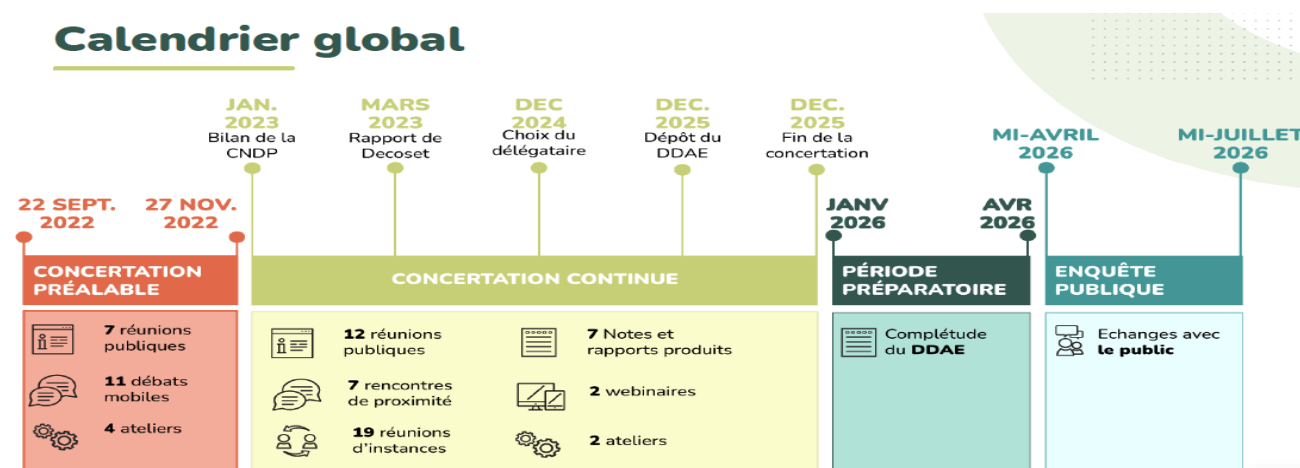


Figure 2 : Calendrier global

Source : présentation DECOSET conférence annuelle élargie 30 septembre 2025

¹ Source : site de la concertation : <https://uve-toulouse.decocet.fr/projet/>

² Source : [Rapport du maître d'ouvrage à l'issue de la concertation préalable](#), p.51

Rappel des engagements pris par le responsable de projet à l'issue de la concertation préalable

A l'issue de la concertation préalable, la CNDP, dans son avis du 14 mars 2023³, constatait que le syndicat prévoyait de retenir le **scénario de reconstruction sur site**, en prenant en compte les demandes du public suivantes :

- S'agissant du **dimensionnement**, il proposait de réduire la capacité de la future UVE à 240 000 tonnes (l'autorisation actuelle étant de plus de 300 000 tonnes). Il prenait ainsi en compte les demandes du public et indiquait qu'il partageait les objectifs de réduction avancés par les participants durant la concertation mais estimait qu'il devait rester prudent dans ses prévisions pour garantir le traitement des déchets produits.
- S'agissant du **périmètre de provenance des déchets**, il indiquait que la future UVE n'accueillerait plus les déchets ménagers issus de territoires situés hors du département de Haute-Garonne.
- S'agissant de la **localisation**, il envisageait une reconstruction sur site tout en s'engageant à étudier jusqu'à l'enquête publique les possibilités de sites alternatifs qui pourraient être identifiés.
- Le maître d'ouvrage indiquait vouloir poursuivre les échanges initiés lors de la concertation et présentait dans ce cadre un dispositif de **concertation continue** complet jusqu'à l'enquête publique et même durant la phase chantier.

La CNDP recommandait alors que :

- Le maître d'ouvrage **rende publics les études des sites alternatifs** qui lui ont été proposés ou qui pourraient lui être proposés jusqu'à l'enquête publique et les raisons pour lesquelles ces sites ne seraient pas retenus le cas échéant.
- Le maître d'ouvrage **rende publics annuellement les objectifs, les moyens et les résultats des plans de prévention** mis en place sur chacun des territoires adhérents au syndicat et **associe les parties prenantes** au suivi et à la mise en œuvre de ces plans.
- Le maître d'ouvrage élargisse la concertation en direction des **publics plus éloignés du débat** tout en poursuivant les actions prévues avec les parties prenantes identifiées lors de la concertation préalable.
- Le maître d'ouvrage porte une attention toute particulière au **dialogue avec les parties prenantes proches du site** sur le devenir de cet espace une fois l'usine actuelle démolie.
- Le public soit associé à l'élaboration du dispositif de **surveillance et de suivi de la qualité de l'air** sur le territoire.
- Le maître d'ouvrage, après avis des garants, **rende publics les modalités de concertation** jusqu'à l'enquête publique et présente de façon détaillée le rôle des différentes instances qu'il envisage de créer.

³ https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2023-03/AVIS_2023_20_DECOSSET_4.pdf

Que s'est-il passé cette année en matière de participation ?

Après deux ans de concertation continue, voici un bilan de la mise en œuvre de ses engagements par le porteur de projet et du déroulement de cette concertation, suivant les recommandations formulées à l'issue de la concertation préalable.

Le suivi des engagements du porteur de projet

Decoset a rendu publiques les modalités de concertation continue dans un document présenté à la CNDP et publié en septembre 2023. Ce document a proposé un dispositif de concertation sur la base des recommandations de la CNDP et des garantes, et de la mise en discussion d'une première proposition de modalités lors d'une réunion le 31 mai 2023. Le schéma de gouvernance suivant et le tableau reprennent les modalités prévues.

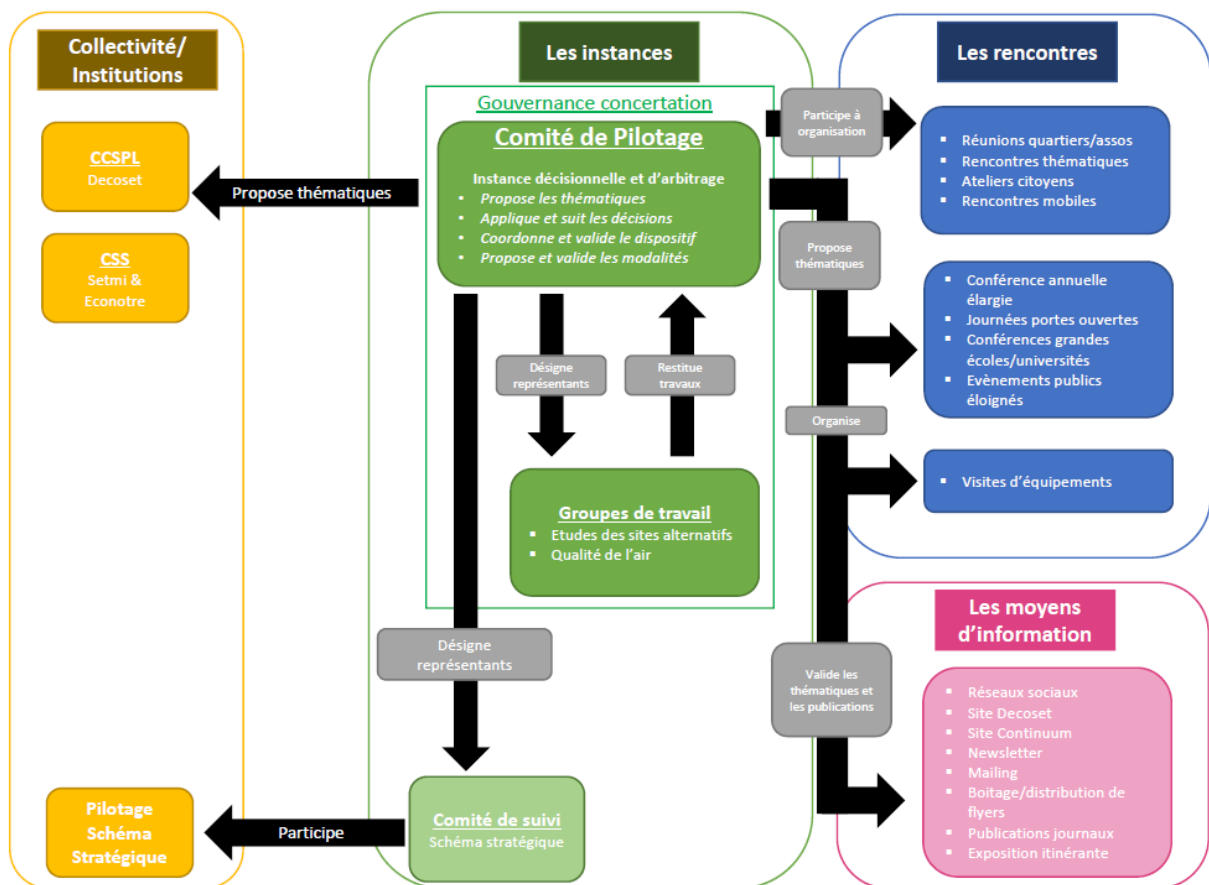


Figure 3 : Schémas de gouvernance de la concertation continue

Source - présentation de Decoset février 2024

OUTILS	FREQUENCE	MODALITES D'ORGANISATION	PARTICIPANTS / COMPOSITION	NIVEAU DE PARTICIPATION
Conférence annuelle élargie	1 par an	Decoset et EPCI	Decoset + EPCI Associations Membres CCSPL Decoset + EPCI Membres CESS EPCI	Co construction
Réunions publiques thématiques	1 par an minimum	Decoset + animateurs extérieurs + experts extérieurs	Public	Co construction
Ateliers citoyens	1 par an minimum	Decoset + animateurs extérieurs + experts extérieurs	Public	Co construction
Réunions publiques quartiers	A la demande – 3 à 4 fois par an	Associations riverains Decoset	Public	Co construction
Webinaire	1 à 2 fois par an	Decoset + experts extérieurs	Public	Information / consultation
Journées portes ouvertes	1 fois par an	Decoset	Public	Information / consultation
Visites d'équipements	Toute l'année	Decoset + prestataires	Public + scolaires	Information
Rencontres mobiles	3 fois par an minimum	Decoset	Public	Co construction
Conférence universités / grandes écoles	1 fois par an minimum	Decoset + experts extérieurs	Public éloigné	Co construction
Evènements à destination des publics éloignés	1 fois par an en + de la ligne ci-dessus	Decoset	Public éloigné (par rotation)	Co construction

Tableau 1 : Dispositifs prévus par Decoset dans le document de présentation du dispositif de concertation continue p34.

Effectivement, les modalités suivantes ont été mises en œuvre par Decoset lors de la période :

Outils d'information :

- **Site internet** dédié à la concertation continue⁷ incluant un formulaire de contribution
- Communication sur les **réseaux sociaux** de Decoset : Facebook, LinkedIn et X
- Diffusion d'annonces d'événements et d'informations par **courriels** aux contacts identifiés
- **Communiqués de presse** à l'occasion de la désignation du délégataire **et d'événements telle que la réunion publique du 09 avril de présentation du projet.**

23 rencontres en présentiel ont eu lieu de juin 2024 à septembre 2025, concernant le projet d'UVE, organisées par Decoset ou auxquelles il a participé sur invitation. Parmi les dispositifs annoncés par Decoset en septembre 2023, seul le tableau de bord n'a pas été mis en œuvre. Le tableau page suivante recense les rencontres de la période.

Le tableau page 15 reprend les engagements de Decoset pour la concertation continue publiés en septembre 2023 et les actions mises en œuvre correspondantes.

Les garantes constatent que les engagements du maître d'ouvrage ont été suivis dans les modalités mises en œuvre.

⁷ <https://uve-toulouse.decoset.fr>

Date	Titre de la rencontre	Participant.e.s ⁸
09/09/24	Réunion du comité de pilotage de la concertation continue	11
17/09/24	Conférence annuelle élargie	50 dont une dizaine de riverains et quasi parité
21/09/24	Participation au World Clean Up Day organisée par l'Association des habitants de Lafourguette et l'Association des Parents d'Elèves des écoles Buffon-Lafourguette*	Non renseigné
03/10/24	Rencontre mobile à l'INSA (Institut National des Sciences Appliquées)*	Non renseigné
21/10/24	Réunion du groupe de travail sur les sites alternatifs	6 membres du comité de pilotage
23/10/25	Rencontre mobile à Bellefontaine*	Non renseigné
05/12/24	Réunion du groupe de travail sur les sites alternatifs	4 membres du comité de pilotage
07/01/25	Participation de Decoset à une réunion publique organisée par l'association de Lafourguette*	Non renseigné
21/01/25	Webinaire sur le réseau de chaleur	17 pers.connectées
23/01/25	Réunion du comité de pilotage de la concertation continue	7 membres
04/02/25	Réunion publique de présentation du délégataire et sur le choix du site	103 personnes
05/02/25	Rencontre mobile auprès des étudiants de Science Po Toulouse*	Non renseigné
18/03/25	Participation à l'assemblée générale de l'ORDECO (Observatoire Régional des Déchets et de l'Economie Circulaire en Occitanie)*	Non renseigné
03/04/25	Réunion du comité de pilotage de la concertation continue	8 membres
09/04/25	Réunion publique sur le projet proposé par Evonéo	40
06/05/25	Réunion du groupe de travail sur la qualité de l'air avec Atmo	4 parties prenantes
21/05/25	Fête de la Récup' à la Reynerie*	Non renseigné
14/06/25	Visite sur site (sanitaire + acoustique)*	8 personnes
26/06/25	Réunion du comité de pilotage de la concertation continue	6 membres
09/09/25	Réunion publique salle Lafourguette sur l'étude acoustique*	12 personnes
20/09/25	World Clean up day*	Non renseigné
23/09/25	Réunion du comité de pilotage de la concertation continue	5 parties-prenantes
30/09/25	Conférence annuelle élargie	35 personnes

Tableau 2 : Rencontres de la deuxième période de la concertation continue

⁸ Les nombres de participant.e.s indiquées ne comptent pas les membres de Decoset, d'Evonéo, leurs prestataires intervenant en tribune ni les Garantés

Engagements de Decoset pour la concertation continue ⁹	Actions mises en œuvre entre juin 2024 et septembre 2025
Clarifier les grandes étapes du calendrier à venir et donner un certain rythme à la démarche.	Proposition d'un calendrier et organisation de rencontres
Chercher à mobiliser les différents publics en allant à leur rencontre. Elargir au maximum le champ de la concertation pour intégrer des publics participant traditionnellement peu aux concertations.	Rencontres de proximité : interventions auprès d'étudiants, visite de site, participation à des journées de sensibilisation
Ajuster les outils en fonction de l'évolution du contexte et en fonction des différents publics concernés. Être en capacité de proposer, en lien avec le ou les garants désignés mais aussi en lien avec les parties prenantes des évolutions du dispositif pour s'adapter aux attentes.	Webinaire sur le réseau de chaleur et visite sur les nuisances sonores.
Mettre à disposition du public les données mais également les éléments de compréhension en organisant différentes rencontres avec le public pour partager ces informations. Assurer la complétude, l'accessibilité et l'intelligibilité des informations et documents transmis aux publics. Produire et partager tout document d'information complémentaire de sa propre initiative ou à la suite d'une demande d'un acteur de cette concertation.	Site Internet Publication d'une note sur les études et le choix de localisation de l'UVE . Préparation d'une note sur les impacts acoustiques (à publier à l'automne 2025) Production et publication de comptes-rendus et verbatim
Assurer les possibilités de contributions du public et d'échanges directs	Echanges lors des rencontres et espace de contribution sur le site Internet de la concertation
Garantir la mise en débat de sujets qui méritent d'être approfondis (...) Etudes de localisations alternatives ; Insertion urbaine de l'équipement. Etudes et dispositifs de surveillance des rejets et nuisances. ; Objectifs, moyens et résultats de réduction des déchets à la source ; Schéma stratégique ; Délégation de service public et dispositifs contractuels. »(Sujets listés p.25 du document)	Programmation de rencontres sur plusieurs sujets identifiés et identification de nouveaux sujets tels que l'avenir du site
· Veiller à ce que des réponses soient apportées à toutes les questions, observations et propositions émises par le public.	Réponse aux questions en présentiel et sur le site Internet de la concertation Verbatim des réunions pour tracer tous les échanges
· S'engager à mettre en œuvre tous les moyens pour que les informations produites soient relayées par les EPCI sur leurs propres outils de communication, à leurs propres réseaux mais également à leurs communes membres et à leurs autres contacts.	Objectif intégré au schéma stratégique et dans le projet d'établissement.
· Organiser des rendez-vous réguliers avec les parties prenantes et le public pour créer des routines et habitudes de participation.	23 rencontres sur la période dont 15 organisées par Decoset
· Publier régulièrement des tableaux de bord sur la participation, sur les questions et les contributions.	Non fait
· Participer à toutes les réunions de quartier auxquelles il est invité.	Participation à 1 réunion publique et 4 rencontres mobiles
· Faire participer les parties prenantes et le public à l'élaboration du dispositif de concertation continue mais également à la mise en œuvre effective des outils.	Mise en œuvre du comité de pilotage de la concertation continue

Tableau 3 : Engagements du maître d'ouvrage et actions mises en œuvre

⁹ page 23 du document « dispositif de participation du public jusqu'à l'enquête publique » https://uve-toulouse.decoset.fr/wp-content/uploads/2023/09/Rapport_Dispositif-continuum_Decoset.pdf

Avis des garantes sur le déroulement de la concertation

Cet avis est fondé sur la participation des garantes à 13 des rencontres¹⁰ qui ont eu lieu dans le cadre de la concertation continue et sur les retours reçus de participant.e.s de vive voix à l'issue des réunions ou par courrier électronique et les échanges avec ces dernier.e.s.

Des échanges réguliers ont par ailleurs eu lieu entre les garantes et Decoset au cours de cette deuxième période de concertation continue, programmées à un rythme bi-mensuel, soit une vingtaine de réunions en visio de juillet 2024 à septembre 2025. Ces échanges en réunion se sont accompagnés de retours écrits (Notes de recommandations et mails). **Le dialogue avec le MO a été constructif et les recommandations des garantes ont conduit à des adaptations du dispositif durant l'année.**

Les garantes soulignent l'implication des équipes de Decoset, d'Evonéo et des prestataires des études, dans les rencontres participatives, pour veiller à l'information du public et échanger.

Poursuite de l'information sur la concertation et sur le projet selon différents canaux

La communication lors de la concertation continue s'est faite par les **réseaux sociaux, par le site Internet de la concertation, par voie de presse et par courriel**. Des articles de presse sont parus à l'occasion d'événements tels que la conférence annuelle élargie de septembre 2024 et concernant la DSP (délégation de service public) à l'automne 2024. Plusieurs associations et collectivités territoriales ont relayé l'information des réunions sur leurs sites et réseaux sociaux. Le site Internet permet le partage d'informations et le recueil de questions et contributions. Au cours de cette seconde période de concertation continue, seules une contribution a été versée et une question posée, à laquelle le maître d'ouvrage a répondu. Les comptes-rendus des réunions et supports de présentation ont été publiés avec des actualités.

L'information est également passée par la **production de documents** : un document de restitution des études relatives à la localisation de l'UVE a été publié ainsi que le rapport de l'étude cartographique pour la recherche de sites alternatifs dans la perspective de la reconstruction de l'UVE Toulouse. Une note est en préparation sur le « suivi des impacts acoustiques de l'Unité de Valorisation Energétique ».

Lors des réunions où les garantes étaient présentes, **toutes les questions posées par le public ont reçu une réponse, dans la limite des connaissances disponibles.**

Les garantes avaient recommandé de mettre en œuvre une lettre d'information régulière afin d'informer sur l'avancée du projet et sur les modalités de concertation. Dans un souci d'intelligibilité et de continuité de l'information, les garantes ne recommandaient cependant pas que cette lettre soit propre à la concertation continue, mais possiblement un outil de Decoset pour informer plus largement et inscrire le projet de reconstruction d'UVE dans la politique de Decoset. **Une lettre d'information a été mise en place par Evonéo** et diffusée par mail. L'intérêt de l'information transmise par le biais de ce document a été soulignée en comité de pilotage. Les garantes ont recommandé que cette lettre d'information inclue une communication sur la concertation et sur le projet d'UVE et qu'elle soit publiée sur le site de la concertation. A date de publication de ce rapport, elle était diffusée uniquement par courriel.

La désignation du délégataire a conduit à la mise en œuvre de modalités complémentaires d'information et de participation. Un **numéro vert** a été mis en place par Evonéo, depuis le 1er janvier 2025, pour toute question, remarque ou signalement concernant les UVE de Toulouse et de Bessières. Cette proposition a été présentée comme participant à répondre aux demandes formulées en première année de concertation continue d'améliorer la communication avec le public en cas d'évènement. Des limites ont cependant été soulevées par des participant.e.s sur cette modalités lors du comité de pilotage du 23/09/25. Des utilisateur.rices font part du caractère limité du dispositif uniquement consultatif alors qu'une information est également attendue du public sur les événements bruyants (voir aussi page 29).

¹⁰ A l'exception des rencontres avec un astérisque dans la page précédente, pour lesquelles les garantes ont consulté le compte-rendu lorsqu'il était disponible.

« On a des attentes d'information sur ce qu'il se passe. Quand j'appelle, on me demande la qualité du bruit. Ce n'est pas un numéro vert qu'il faut mais un interlocuteur ! » Une représentante d'association riveraine, 23/09/25.

Une attention à nouveau rappelée à soigner les modalités de concertation et d'information pour une confiance dans le processus

Une défiance vis-à-vis de Decoset avait été exprimée lors de la concertation préalable quant à la prise en compte de la concertation dans les décisions. Elle est toujours présente lors de la concertation continue. Ce constat a renforcé l'importance de **clarifier le mandat des différentes instances et le cadre de chaque temps d'échange proposé** en termes d'objectifs, d'ordre du jour, de modalités de contribution, de traitement des contributions et de suites données. Ceci a conduit à recommander dans la deuxième année de concertation continue de **produire un verbatim des réunions plutôt qu'un compte-rendu pour rester le plus fidèle possible aux échanges**.

Soigner la mise en œuvre a également consisté à appuyer la demande des participantes et participants de **communiquer les documents supports au préalable des réunions**. Les recommandations de soin dans la mise en œuvre ont également porté sur l'envoi des invitations suffisamment tôt, le rappel des dates, mais aussi le **choix des lieux de réunion**. Decoset a répondu à la demande de participant.e.s que les réunions aient lieu plus souvent dans le quartier de l'UVE plutôt qu'au siège de Decoset à Balma, située à l'opposé du centre-ville de Toulouse.

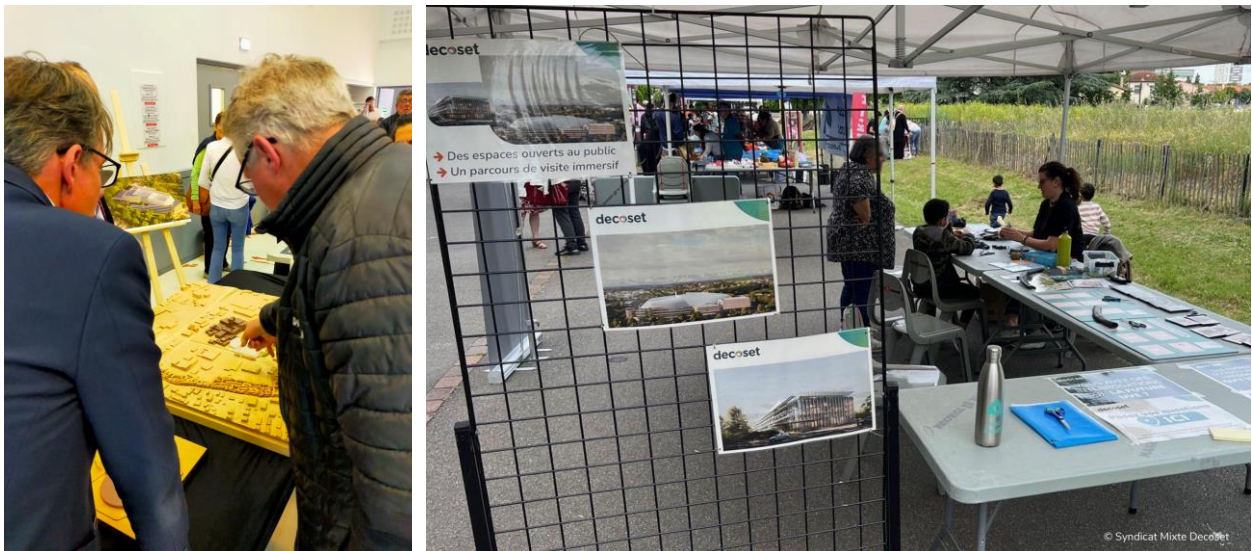


Figure 4 : Echanges autour de la maquette du projet de reconstruction de l'UVE, le 09/04/25 et Projections de la nouvelle UVE affichées lors de la Fête de la Récup' à la Reynerie le 21/05/25

Le soin concerne également les supports de communication. Evonéo a pris part à l'information, en particulier par la production de supports : **images et maquette de l'usine en projet**. De tels supports sont précieux pour informer et donner à voir le projet auprès d'un large public. Ces supports ont fait l'objet de retours du public et de recommandations des garantes. La première version de la maquette projetait un re-végétalisation d'une zone du site qui serait libérée suite à la reconstruction. Or, rien n'est décidé à ce stade quant à la destination future de cet espace. Le devenir de cette partie du site actuel de l'usine est une interrogation importante pour l'évolution du territoire de proximité (voir page 31). Les garantes ont demandé la modification de ce visuel pour éviter une représentation inexacte. En outre, une représentante associative a souligné, en particulier lors de la conférence annuelle élargie, que la communication minimisait les impacts du projet avec un parti pris d'"embellir" la situation. **Une communication plus factuelle et moins promotionnelle est appelée pour renforcer la confiance dans les porteurs de projet**.

“Mais en voyant les derniers diaporamas ou la newsletter, on a parfois l'impression que la nouvelle UVE est quelquefois présentée comme un « club de loisirs », avec des arbres, les Pyrénées en fond. Je pense qu'il ne faut pas hésiter à embrasser la complexité. Il faudrait donc peut-être communiquer de façon plus simple et plus transparente sur ce que sont réellement ces impacts et sur les moyens mis en place pour les réduire. On constate en effet, sur le terrain, une certaine défiance vis-à-vis des services publics. Une communication trop « embellie » peut renforcer cette méfiance. Je pense que les gens sont assez intelligents pour comprendre que ce n'est pas tout noir ou tout blanc. Au contraire, lorsque la présentation est trop « parfaite », trop embellie, cela peut au contraire susciter des doutes. “Représentante Associative, Conférence annuelle élargie, le 30/09/25)

Les discussions et contributions ont porté sur les **modalités d'information pour une implication d'un large public** en soulignant les enjeux de compréhension, de concernement, de confiance et de crédibilité. Une participante insiste lors de la conférence annuelle de 2024 sur la nécessité de rendre le tri des déchets plus crédible pour le public, en illustrant l'importance et les avantages du recyclage. Elle évoque notamment la question du tri des pots de yaourt et de leur potentiel de recyclabilité. Lors de la conférence annuelle l'année suivante, c'est l'usage des images de sensibilisation qui est discuté avec l'enjeu de s'appuyer sur des photos de situations locales (déchets dans la Garonne) plutôt que lointaines (7ème continent). Lors des deux conférences il a été insisté sur l'importance d'une information de proximité, avec l'exemple d'un vide grenier, et pas seulement dans les lieux dédiés tels que le Hall 9.

« Pour la galerie des horreurs, je vous conseille d'utiliser des photos prises localement, le septième continent permet de donner une image globale, des photos prises sur la Garonne apporteront une dimension locale. On le fait lors de conférences et les participants ont une réelle prise de conscience lorsqu'il s'agit de leur quotidien. » Une représentante Associative, Conférence annuelle élargie, le 30/09/25

Des modalités originales de débat autour des études techniques, limitées par le calendrier de décision et en termes d'échanges directs avec les élus

De manière notable, plusieurs dispositifs ont été mis en œuvre dans la période en faveur d'une transparence des études techniques et de la délégation de service public et d'échanges sur ces sujets, suivant les recommandations faites à l'issue de la première année de concertation continue :

- La poursuite des **groupes de travail sur la qualité de l'air et sur l'étude des sites alternatifs**
- Le partage des résultats de l'étude des sites alternatifs et la présentation des critères de choix de reconstruction sur place lors d'une **réunion publique** le 4 février 2025
- Un **webinaire thématique sur le réseau de chaleur** avec la participation de la Métropole de Toulouse, gestionnaire du réseau de chaleur pour répondre aux demandes de précision concernant le réseau de chaleur pour permettre des échanges informés sur les alternatives au raccordement actuel
- Une **visite-débat aux abords du site de l'usine et une réunion ont porté sur les nuisances sonores**. L'intérêt du format de visite a été souligné et permis de discuter des enjeux en situation.



Figure 5 : Visite aux abords de l'usine le 14 juin 2025
Source : <https://uve-toulouse.decoset.fr>

La recommandation de poursuivre l'ouverture des études au public, sur d'autres sujets n'a pas donné lieu à la création de nouveaux groupes de travail thématiques. Les cahiers des charges d'une partie des études d'impact ont été présentés lors du copil du 23/09/25 mais sans qu'ils ne soient ouverts à débat.

Groupe de travail sur les études sur la qualité de l'air : La CNDP recommandait dans son avis du 14 mars 2023¹¹ : « que (...) le public soit associé à l'élaboration du dispositif de surveillance et de suivi de la qualité de l'air sur le territoire » (page 2). Cette recommandation s'est traduite par la création d'un groupe de travail composé de membres du comité de pilotage, pour échanger sur le cahier des charges des études conduites par Atmo. Ce groupe de travail s'est poursuivi la deuxième année de la concertation continue par une information sur les résultats de la campagne de mesures actualisée en 2024 et par un échange sur les dispositifs de mesures complémentaires (points de relevés mobiles, station temporaire au collège Saint Simon). Le groupe de travail implique des agents de Decoset, d'Atmo et des représentants associatifs¹². Ces échanges ont permis de présenter les résultats des mesures actualisées pendant l'année 2024, notamment à l'aide d'outils de mesure de proximité permettant une meilleure analyse du périmètre rapproché de l'usine, qui faisait suite aux propositions du groupe de travail en 2024.

Groupe de travail sur l'étude des sites alternatifs : La CNDP recommandait dans son avis du 14 mars 2023¹³ que « Le maître d'ouvrage rende publiques les études des sites alternatifs qui lui ont été proposés ou qui pourraient lui être proposés jusqu'à l'enquête publique et les raisons pour lesquelles ces sites ne seraient pas retenus le cas échéant ». Allant au-delà de cette recommandation, Decoset a proposé d'associer des représentants du comité de pilotage dans un groupe de travail impliqué dans la définition du cahier des charges et le suivi de l'étude des sites alternatifs. Lors de la première année de concertation continue, le groupe de travail s'est réuni deux fois pour échanger sur le cahier des charges et le choix du prestataire, dans le respect des règles des marchés publics et sur les critères pris en compte. Un site alternatif proposé par un représentant associatif a été inclus dans l'étude.

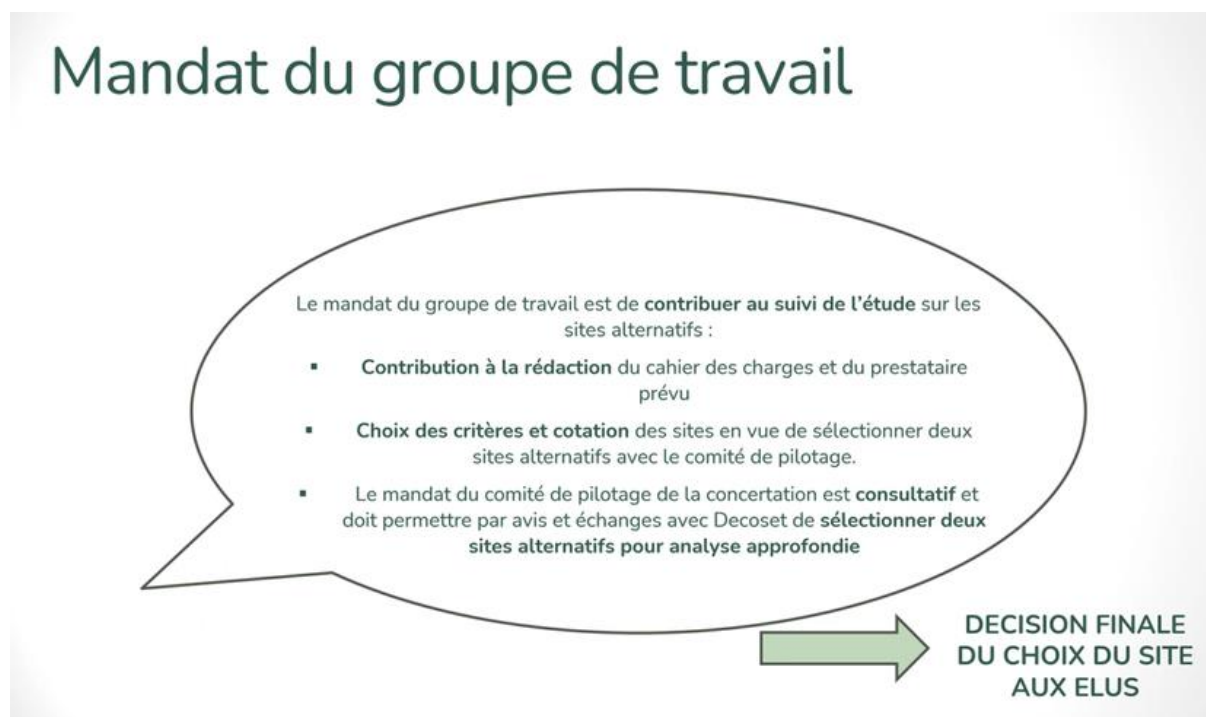


Figure 6 : Extrait d'une présentation le 23/01/25 : mandat du groupe de travail sur les sites alternatifs

¹¹ https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2023-03/AVIS_2023_20_DECOSSET_4.pdf

¹² Représentants de l'association Saint-Simon Environnement, l'association des parents d'élèves du collège St-Simon, l'association des habitants de Lafourquette, le collectif de défense du quartier de Saint-Simon, l'association de parents délégués de l'école Buffon (Lafourquette), association des propriétaires du Hameau des Bosquets.

¹³ https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2023-03/AVIS_2023_20_DECOSSET_4.pdf

Lors de la deuxième année de concertation continue, le groupe de travail s'est réuni 2 fois pour discuter des avancées de l'étude, des critères et des échelles de notation des sites. Cependant, **le retard pris par l'étude dans un calendrier de décision inchangé n'a pas permis au groupe de travail d'aller au bout de la démarche et de consolider un avis à verser au débat**. La présence de perspectives différentes au sein du groupe de travail aurait demandé un temps supplémentaire pour l'élaboration d'un tel avis collectif qui rende compte des points de vue différents. Il n'était effectivement pas attendu du groupe de travail d'avoir un consensus sur le choix d'un site mais de donner son avis et d'échanger avec Decoset sur ce choix (cf. Présentation du mandat ci-dessous). Un tel avis consolidé du groupe de travail aurait pu faire l'objet d'un échange avec les élus de Decoset à l'occasion d'une réunion publique, avant qu'ils ne prennent leur décision.

Des sentiments d'inachèvement et des frustrations ont été exprimés ainsi qu'une incompréhension du caractère précipité de cette phase d'élaboration de la décision. La décision finale a été vécue par certains membres comme un passage en force, conduisant à leur démission du comité de pilotage.

« On a travaillé deux ans presque là-dessus. En donnant un certain nombre d'idées, en demandant véritablement que cette usine soit déplacée. Je pense que vous n'en aviez pas du tout l'intention à la base, notamment à cause des liens avec le réseau de chaleur. » Une participante, 09/04/25

« Le projet de déplacement a été mis à la poubelle. M. le Président de DECOSSET a annoncé de manière péremptoire : le site sera au Mirail. Il y a eu des réunions, une concertation, Il nous semble qu'au départ, les dés étaient pipés et qu'en fait, vous nous avez roulé dans la farine tranquillement » Un participant 09/04/25

Les représentants associatifs et en particulier ceux qui se sont retirés du processus, **ne remettent pas en cause le travail effectué par le groupe de travail et soulignent sa qualité**, la qualité des échanges avec Decoset ainsi que leur volonté de poursuivre leur implication dans la concertation. Ils ne remettent pas en question le mandat du groupe de travail ou le fait que les élus décident. Ils interrogent la prise en compte du travail du groupe de travail dans la décision de Decoset et en conséquence l'intérêt et la pertinence de s'investir dans un tel travail exigeant.

« Les critères discutés en groupe de travail n'ont finalement que très peu pesé sur la décision, qui était politique. Si je l'avais compris dès le départ, je ne me serais pas autant investi dans cette démarche » Un représentant associatif, réunion du comité de pilotage, 26 juin 2025.

En particulier, une **insuffisance des échanges avec les élu.e.s** a été soulignée. Aucun.e n'a participé aux réunions du groupe de travail. Des échanges avec le président de Decoset ont pris place lors de la réunion du comité de pilotage du 23 janvier 2025. L'implication des autres élus s'est limitée à la réunion d'annonce de la décision sur le choix du site.

Decoset a répondu aux questions, arguments et propositions émises lors de la réunion publique du 4 février 2025 et en détaillant ses réponses, les éléments qu'il retenait ou non, et pourquoi, dans un [rapport final consolidé de Restitution des études relatives à la localisation de l'UVE publié en avril 2025](#).

Le rapport présente les résultats des études (dont le rapport complet a également été publié), détaille la méthodologie employée et explique la manière dont chaque étape a été analysée. Il précise comment les retours des membres du groupe de travail ont été pris en compte et selon quels critères les choix ont été arrêtés dont des critères politiques de capacité de portage d'une relocalisation. Le travail du groupe a participé à un objectif de la concertation de contribuer à produire la meilleure information possible pour éclairer la décision et plus spécifiquement d'identifier et documenter des sites alternatifs.

Au final, cette **démarche d'ouvrir à la discussion sur ce type d'étude est rare**. Elle a permis d'**impliquer des citoyens et représentants associatifs dans l'élaboration de la décision et une transparence accrue sur les critères de décision**, mais avec des échanges directs limités avec les élu.e.s du syndicat.

La première année de concertation continue avait vu une faible implication des élu.e.s, relevée par le public. La recommandation avait été faite en fin de première année **d'impliquer les élu.e.s de**

DECOSSET et de ses collectivités membres dans la concertation continue. Des élus se sont effectivement impliqués pour les conférences annuelles élargies (5 élus en 2024, 4 en 2025), et pour les réunions publiques, en particulier celle sur la présentation du choix du site définitif. Le président de Decoset a par ailleurs participé plus systématiquement aux réunions du comité de pilotage. L'implication des élu.e.s dans la concertation continue a donc été plus importante dans cette seconde période de concertation continue. La demande d'échanges accrus avec les élu.e.s reste cependant présente à l'issue.

“ Je regrette la très faible présence d'élus ce soir. C'est une déception, car beaucoup a été fait en termes de dialogue autour de l'UVE depuis plusieurs années, mais la mobilisation des élus reste trop limitée. “ Un représentant associatif 30/09/25

Comité de pilotage de la Concertation Continue : opportunité de cet espace de dialogue et implication forte de ses membres

La concertation préalable a permis le développement de l'implication des associations, acteurs intermédiaires. Cette implication s'est renforcée dans la concertation continue avec la satisfaction exprimée d'une écoute mutuelle.

“Nous avons eu le sentiment d'être entendus, et ce n'est pas toujours le cas en tant qu'association de quartier. Même si des désaccords persistent, cela a permis de faire avancer les choses. “ Un membre du comité de pilotage, 30/09/25

Le comité de pilotage de la concertation continue a été un espace important pour cette implication et pour les échanges. Il s'est réuni 5 fois dans la période avec pour objectif de suivre la mise en œuvre effective des dispositifs de concertation et de l'améliorer chemin faisant. La **qualité des échanges et de l'écoute mutuelle dans les réunions du comité** ont été soulignées ainsi que l'implication de ses membres. Ont participé aux réunions des représentant.e.s d'associations de riverains, environnementalistes, de parents d'élèves, de Decoset, d'Evonéo (à partir de janvier 2025) et de bureaux d'étude prestataires. L'assiduité a été très forte du collège des représentants d'associations riveraines. De manière notable, des membres ont quitté le comité suite au choix de localisation du site (cf supra). Effectivement, la participation au comité et aux groupes de travail liés demande un engagement et une disponibilité. Une difficulté rencontrée est celle de la disponibilité des membres, dont certains ont contribué par message écrit lorsqu'ils ne pouvaient être présents.

Encadré : Vocation du comité de pilotage de la concertation continue

« Il a vocation à :

- Participer à la définition du contenu des outils de participation, de communication et de sensibilisation des publics.
 - Assurer le suivi de la mise en oeuvre des dispositifs.
 - Proposer des améliorations aux dispositifs.
 - Participer à la préparation des réunions notamment publiques (ordre du jour, contenu, choix des intervenants...).
 - En tant que de besoin et à la demande, créer des comités de suivi thématiques issus de ce comité de pilotage pour travailler sur des points précis : étude des sites alternatifs, suivi de la qualité de l'air, suivi du schéma stratégique...
 - Définir les modalités de désignation des participants à ces groupes thématiques.
 - Être informé de la mise en oeuvre du schéma stratégique et des activités des Decoset, du fonctionnement des équipements, Bénéficier d'une présentation du rapport annuel d'activité.
 - Réfléchir aux modalités et outils permettant de renforcer le partenariat entre Decoset et les associations ou parties prenantes dans le cadre de cette concertation continue.
 - Participer à l'élaboration du cahier des charges et du suivi de l'étude relative aux terrains alternatifs pour l'implantation de l'UVE.
 - Participer aux positions des équipements d'analyse et aux résultats produits par ATMO. »
- Document de présentation du dispositif de concertation continue, septembre 2023

Une diversité de publics impliqués : mobilisation continue des acteurs de la concertation préalable, efforts et difficultés de mobilisation d'un public plus large

La CNDP recommandait pour la concertation continue dans son avis du 14 mars 2023¹⁴ que :

- « Le maître d'ouvrage élargisse la concertation en direction des publics plus éloignés du débat tout en poursuivant les actions prévues avec les parties prenantes identifiées lors de la concertation préalable.
- Le maître d'ouvrage porte une attention toute particulière au dialogue avec les parties prenantes proches du site sur le devenir de cet espace une fois l'usine actuelle démolie. »

Nous constatons à l'issue de cette deuxième période la poursuite de la mobilisation d'acteurs impliqués dans la concertation préalable avec une implication forte des associations des quartiers riverains, dont d'une association de parents d'élèves en particulier dans le comité de pilotage, dans les groupes de travail et dans l'organisation de temps spécifiques (réunions publiques de quartier, Clean up day) précieux pour impliquer un plus large public. **Le dialogue avec les parties prenantes proches du site s'est ainsi consolidé.** De manière notable, des échanges mensuels entre Evonéo et les associations riveraines de l'UVE ont été mis en place à l'été 2025.

La mobilisation quantitative reste faible en termes de nombre de participant.e.s et des difficultés ont été rencontrées pour mobiliser, cela malgré les moyens mis en œuvre par le syndicat, notamment une communication dans la presse et sur les réseaux sociaux. La participation aux temps proposés par Decoset a été effectivement très faible en nombre. L'implication des associations locales et de partenaires a permis d'élargir l'audience de Decoset.

Le manque de mobilisation est également constaté par des acteurs associatifs tout en notant la **qualité des débats**. Cependant, une diversité notable de publics a pu être observée, que ce soit par les différentes associations mobilisées, les quartiers de provenance, les âges et la mixité de genres des participant.e.s. Sur l'ensemble des réunions, nous avons observé une relative mixité de genre parmi les personnes présentes. Lors des réunions publiques, classiquement, la moyenne d'âge était plutôt élevée. Les dispositifs pour aller vers les publics éloignés ont permis des échanges avec des jeunes de différentes tranches d'âge des classes primaires aux études supérieures, jusqu'aux parents. D'un point de vue des catégories socio-professionnelles, nous n'avons pas de moyen d'évaluer la participation. Une attention est cependant portée sur le fait d'aller dans les différents quartiers voisins de l'usine, dont les profils socio-démographiques sont différents.

Plusieurs temps ont effectivement permis d'élargir la concertation en direction des **publics plus éloignés du débat**. De manière notable, Decoset a échangé avec **des enfants et des jeunes** à l'occasion du World clean up day, d'un stand à l'INSA (Institut National des Sciences Appliquées), d'une intervention à Science Po et de journées portes ouvertes. La **pertinence de ces temps** a été soulignée à plusieurs reprises. Ils ont permis en effet de recueillir des points de vue différents sur le projet. Ils n'ont cependant pas donné lieu à des compte rendus publics permettant de valoriser les contributions.

Au final, si sur le plan quantitatif la participation reste modeste, qualitativement, une diversité d'arguments et de points de vue ont été exprimés.

Des contributions ont cependant insisté à nouveau sur le fait que la participation du public n'était pas à la hauteur des enjeux de la gestion des déchets. A l'occasion de plusieurs réunions, l'importance a été soulignée de mobiliser les habitants des EPCI au-delà des riverains, de leurs représentants associatifs et des associations du domaine des déchets ou environnementalistes qui s'impliquent actuellement. La recommandation des garantes dans le premier rapport de la concertation continue était de veiller à **l'implication des différents publics dont les acteurs économiques** par exemple avec une modalité en partenariat avec la CCI (Chambre de commerce et d'industrie), reste d'actualité.

¹⁴ https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2023-03/AVIS_2023_20_DECOSSET_4.pdf

Une articulation avec les autres espaces d'information et de concertation concernant la gestion des déchets sur le territoire

Le projet n'est pas la seule action de Decoset qui met en œuvre d'autres dispositifs d'information et de concertation, tels les CSS (commissions de suivi de site), instances réglementaires¹⁵ ou encore des journées portes-ouvertes de ses infrastructures. En outre, des espaces de concertation sur la gestion des déchets sont également mises en œuvre par d'autres porteurs de projet, dont des CCSPL (Commission consultative des services publics locaux) par les membres de Decoset. Une concertation publique a été lancée de mars à octobre 2024 par Toulouse Métropole, pour l'élaboration de son futur Programme de réduction des déchets (2025-2030)¹⁶. Les garantes ont porté une attention à l'articulation de ces concertations et fait des recommandations dans ce sens. Par exemple, il a été recommandé de saisir l'opportunité de journées portes-ouvertes pour informer sur la concertation et le projet et échanger avec le public. Le constat d'une faible mobilisation des temps portés par le Syndicat, peu connu du grand public, a conduit à renforcer cette recommandation. Il a également été recommandé de relayer l'information sur ces autres espaces. Une actualité a ainsi été publiée sur le site internet de la concertation pour présenter les CSS (Commissions de Suivi de Site) avec le lien vers les comptes-rendus de réunions de CSS de l'UVE.

Une attention a également été portée sur le **calendrier** de la concertation en veillant à ce qu'il n'y ait pas de conflit d'agenda avec les réunions des CSS et des CCSPL auxquelles participent également des représentants associatifs impliqués dans la concertation continue. Ces derniers ont fait part des **difficultés d'engagement en temps des associatifs face à la multiplication des dispositifs**. L'établissement du schéma de gouvernance (cf. page 12) avait permis de visualiser les différentes instances et de penser leur articulation. **Une actualisation est attendue aujourd'hui avec les nouveaux dispositifs mis en œuvre par Evonéo.**

Une recommandation de la CNDP, à l'issue de la concertation préalable, était de rendre publics annuellement les objectifs, les moyens et les résultats des plans de prévention mis en place sur chacun des territoires adhérents au syndicat et associer les parties prenantes au suivi et à la mise en œuvre de ces plans. Ceci est effectivement du ressort des membres de Decoset et non pas du syndicat. De manière notable cependant, **le schéma stratégique a renforcé le rôle d'animation de Decoset auprès de ses membres et de son appui**. Ceci a répondu à une demande exprimée dans la concertation. Sur chaque sujet, une communication peut être effectuée par Decoset et/ou via ses membres. Une attention devrait être portée sur cette possibilité dans la concertation, considérant que le mille-feuille institutionnel autour des déchets (État, EPCI membres de Decoset et Decoset) est mal connu du grand public. A l'occasion de la conférence annuelle élargie de 2025, les capacités de Decoset d'atteindre un large public ont été discutées en termes de moyens et de pertinence. Plusieurs personnes ont invité au renforcement des partenariats avec les EPCI, les communes et avec les associations, et que la concertation aille dans les espaces de vie quotidienne des habitants (tel un vide grenier).

“Il me semblerait utile que DECOSSET travaille directement avec les mairies, qu'on profite des pour y installer un stand. Ce stand pourrait proposer des démonstrations, une vidéo sur le fonctionnement de l'incinérateur ou rappeler les bons gestes de tri. Les mairies disposent aussi de relais efficaces comme les panneaux d'affichage ou les supports d'information municipaux. Il y a beaucoup de moyens pour mieux diffuser les messages et impliquer les habitants. Pour cela, il faut que les mairies participent plus activement, car elles sont en première ligne auprès des citoyens.” Une représentante associative, 30/09/25

A noter, qu'à la suite des recommandations des garantes à l'issue de la première année de concertation continue, des membres du comité de pilotage de la concertation ont été invités à participer aux travaux

¹⁵ [L'article L. 125-2-1 du Code de l'environnement](#) prévoit que le préfet crée pour tout centre collectif de stockage qui reçoit des déchets non inertes une commission de suivi. Les CSS constituent un cadre d'échange et d'information, notamment sur les évolutions réglementaires et sur la gestion des risques liés aux installations.

¹⁶ Des rencontres de proximité, visites de site (usine d'incinération et centre de tri) et ateliers thématiques sont prévus cf. : <https://jeparticipe.metropole.toulouse.fr/processes/PLPDMA?locale=fr>

du comité de suivi du schéma stratégique, ce qui peut renforcer opportunément l'articulation entre les différents espaces de discussion et de décision sur la gestion des déchets à l'échelle du territoire.

En conclusion, du point de vue des garant.e.s, cette deuxième année de concertation continue a été très dynamique, le droit à l'information et à la participation a bien été respecté dans la période.

Les arguments exprimés

Cette section présente une synthèse des arguments exprimés suivant différentes thématiques et identifie les interrogations du public n'ayant pas obtenu de réponses à ce stade. Elle développe plus spécifiquement les arguments ayant été portés dans la concertation continue au regard du bilan effectué par les garant.e.s suite à la concertation préalable.

Une attention soutenue sur la prévention et la réduction des déchets à la source, aux moyens pour atteindre ces objectifs et à la synergie des acteurs

Les **préoccupations envers la nécessité de réduire les déchets produits**, exprimées lors de la concertation préalable et de la première année de concertation continue, ont été réitérées lors de la deuxième année. Ce sujet a été le moteur de l'engagement de plusieurs parties prenantes.

« C'est finalement en actions pour « Des gestes concrets pour moins de déchets » du PLPDMA 2025-2030 de Toulouse Métropole et pour DECOSET que nous contribuons à cette concertation continue. » Contribution sur le site de la concertation, Association T EAU T O PHIL, 26 septembre 2025.

Le rôle de DECOSET dans la gestion amont des déchets et sa capacité à influencer sur les politiques de collecte et de réduction ont continué à être interrogés. Si le choix de Decoset de limiter le périmètre a bien été reconnu, des interrogations subsistent pour le futur, selon l'évolution de la production de déchets impliquant des questionnements sur le dimensionnement de l'usine. Une attente de politiques fortes et de moyens pour toutes les collectivités adhérentes à DECOSET en matière de réduction des déchets a été renouvelée, dont la poursuite de l'exploration de tarifications incitatives¹⁷. Les demandes à ce sujet ont été réitérées lors des deux conférences annuelles élargies. Lors de la conférence annuelle élargie de 2024, des questions et des attentes ont été soulevées sur l'implication des acteurs économiques et sur la mise en œuvre des tarifs incitatifs. L'instauration de quotas de déchets a également été proposée pour inciter les EPCI membres à réduire leur production. Des attentes d'information et de bilan sur les chartes zéro déchet ont également été exprimées.

*“[...] nous portons également le souhait d'avancer vers la redevance incitative : c'est un sujet complexe, mais essentiel pour encourager les citoyens à aller plus loin dans leurs pratiques “
Un représentant associatif, le 30/09/25*

Des questions ont été renouvelées sur la mise à disposition de modalités de compostage rendue obligatoire en janvier 2024, par les membres de Decoset ; sur l'accès aux déchetteries, leur ergonomie et l'adéquation du réseau aux besoins des habitants, etc. Les **disparités entre les politiques des membres** ont également été questionnées. Des interrogations ont été soulevées sur l'inscription du projet dans la politique régionale.

“Je trouve dommage qu'on ne mette pas davantage en avant l'ensemble des moyens cumulés : ceux de DECOSET, mais aussi ceux des collectivités adhérentes. Si on additionne toutes ces forces, on dépasse largement les 200 personnes évoquées. Et si on ajoute encore les associations comme Humus, Zero Waste ou les Amis de la Terre, on pourrait montrer une dynamique bien plus large que celle portée par DECOSET seul. Cela donnerait davantage d'ampleur au mouvement. Il faudrait plutôt montrer que les choses bougent vraiment, qu'il y a une réelle dynamique collective ».30/09/25

“Nous avons observé des efforts réels de réduction des déchets, notamment en 2019 et une meilleure coordination entre intercommunalités, ce qui répond à l'une de nos attentes en tant que riverains. Mais il reste de fortes disparités : entre la Métropole, le Grand Ouest ou d'autres

¹⁷ On parle de tarification incitative quand la redevance ou la taxe d'enlèvement des ordures ménagères inclut une part variable en fonction de la quantité de déchets produits.

territoires, les habitants n'ont pas la même fréquence de collecte, ni le même niveau de satisfaction ou de coût. [...]Je crains enfin que la réduction des déchets soit parfois perçue non pas comme une démarche volontaire et positive, mais comme une contrainte imposée, cela risque de fragiliser l'adhésion des habitants. » Représentant associatif 30/09/25

L'implication des EPCI dans la prévention, le rôle de Decoset auprès de ses membres, a également été questionnée en soulignant les évolutions avec la mise en œuvre du schéma stratégique. La pertinence du rôle de Decoset en tant qu'animateur, fédérateur en matière de sensibilisation a été soulignée par des contributions. La question de **l'articulation et de la mutualisation des moyens mis par les différents intervenants a été soulevée : Decoset, intercommunalités, communes et associations.** Des représentant.e.s d'associations ont réaffirmé leur rôle possible de relais auprès des citoyen.ne.s, en termes d'information et pour l'action et également souligné l'intérêt des échanges avec Decoset tels que prévus dans le schéma stratégique (Action D4 de Renforcer et développer les partenariats avec les acteurs du territoire dont développer des échanges avec les associations).

La pertinence des **démarches de sensibilisation**, en particulier via les rencontres mobiles, a été régulièrement soulignée. La question des moyens et des modalités de sensibilisation a été débattue (cf page 17). Une participante insiste lors de la conférence annuelle élargie de 2025 sur l'importance de l'accompagnement des changements de pratique pour le compostage en mobilisant les sciences sociales. Plus largement, un enjeu de solidarité dans la gestion des déchets a été mis en avant en appelant à plus de mobilisation.

« Est-ce que vous envisagez de développer des partenariats avec des étudiants ou des projets de recherche, notamment en sociologie ou en sciences sociales, pour travailler précisément sur les questions de changement de comportement ? » Une représentante associative, 30/09/25

« La problématique de la gestion des déchets reste un problème solidaire. On est toujours un peu déçus qu'il n'y ait de mobilisée que la population qui se sent sacrifiée dans la problématique de la proximité avec l'incinérateur alors que c'est un sujet qui touche l'ensemble des gens. Il aurait été important qu'au moins en termes de solidarité on ait des remarques de l'ensemble de la population qui se servira de cet incinérateur, présents dans les réflexions et dans la concertation. » Un représentant associatif, réunion publique 09/04/25

Poursuite des questionnements des décisions sur le dimensionnement de l'usine, son emplacement et sur la délégation de service public

En 2025, l'**information s'est poursuivie sur la délégation de Service Public** notamment au cours des réunions publiques de février et avril 2025 par une présentation du délégataire et du projet proposé. Decoset et Evonéo ont répondu aux demandes de clarifications sur le contenu de la délégation et sur le rôle de chacun.

Le dimensionnement de l'usine et l'opportunité de reconstruire sur place ont été discutés durant la période et restent remis en cause par une partie du public à l'issue de cette deuxième année de concertation continue. Decoset a réaffirmé le choix de dimensionnement fait considérant qu'un scénario de réduction drastique des déchets à court terme était irréaliste tout en restant un objectif pour le syndicat. La future UVE a été présentée comme « un équipement de transition » pour traiter les déchets avant que leur quantité ne diminue. Le choix définitif de reconstruction sur place a été voté en janvier 2025.

L'implication de membres du comité de pilotage dans la conduite de l'étude des sites alternatifs a permis de débattre des **critères de sélection et de hiérarchisation des sites alternatifs considérés** dans

l'étude des solutions de substitution raisonnables. La réglementation oblige effectivement de comparer a minima 3 terrains, en examinant les avantages et inconvénients, avant de faire le choix final¹⁸.

Les critères pris en compte dans la recherche de sites alternatifs ont été discutés dans le groupe de travail ainsi que leur pondération. Sur le premier point, la superficie minimum fixée pour l'emprise a été discutée dans un contexte où la valeur considérée par Decoset a augmenté de 2 à 4 ha au cours de la concertation. Decoset a justifié ce changement par une actualisation des besoins pour la circulation et pour la logistique. Ce choix reste discuté. Le groupe de travail a par ailleurs demandé de tenir compte de la version du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) et des classements sans exclure les terrains sur des zones réservées, dont le statut pourrait être modifié.

« Il nous a été expliqué qu'au départ, dans le cahier des charges, le site qui était sélectionné devait avoir une surface de deux hectares. Un certain nombre de sites ont été proposés par l'association. (...) Et puis, en cours de route cette surface a été modifiée et a été portée à 4 hectares. » Un participant 09/04/25

Des interrogations ont porté sur les contraintes de **raccordement au réseau de chaleur** et la possibilité d'alternatives au raccordement actuel. L'influence de ce critère sur le choix du site a été questionnée lors de cette seconde année de concertation continue. Un [webinaire](#) sur la thématique a permis d'informer sur le fonctionnement du réseau de chaleur et sur les enjeux de sa connexion à l'UVE, avec des interventions de Decoset et de la Métropole gestionnaire du réseau. Des questions ont été soulevées sur les sources d'énergie à l'avenir en considérant des scénarios de réduction de la production de déchets ménagers. Des questions ont également été soulevées sur qui bénéficierait de la production de chaleur à l'avenir.

3. Le montage juridique de la gestion de la compétence :

- Depuis la loi de Transition Énergétique, la compétence réseaux de chaleur est **confiée aux Métropoles**. TM gère actuellement en **Délégation de Service Public** 4 réseaux de chaleur et de froid.

Les moyens mis en place par Toulouse Métropole :

- Une équipe technique dédiée au sein de la Direction de l'Environnement et de l'Énergie, qui travaille main dans la main avec la Direction des Gestion Déléguées pour le volet financier et juridique
- Un marché à bons de commande d'AMO sur les réseaux de chaleur et/ou réseaux techniques en cours d'attribution pour la période 2023 / 2027

Schéma simplifié des montages contractuels et des acteurs

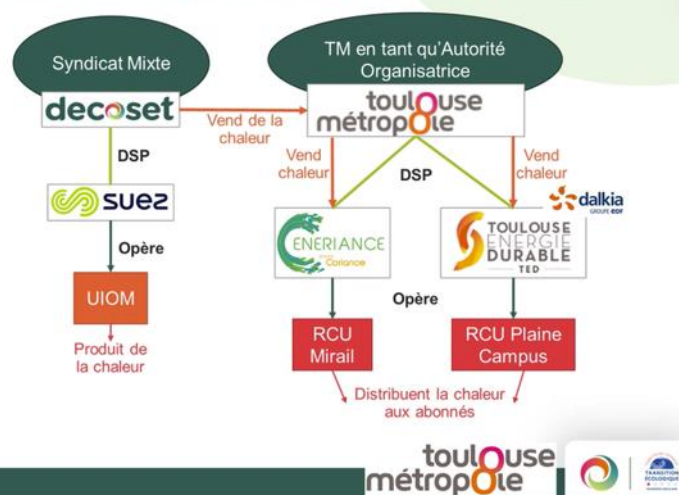


Figure 7 : Extrait de la présentation de Decoset lors du webinaire sur le réseau de chaleur - UIOM = unité d'incinération des ordures ménagères – RCU = Réseau de Chaleur urbain

Le poids donné à la faisabilité économique-technique a été questionné par le groupe de travail. Les membres du groupe de travail ont demandé de donner une priorité aux **critères liés à la santé humaine, à l'environnement et au cadre de vie vis-à-vis des enjeux économiques et techniques**.

¹⁸ Le code de l'environnement précise que l'identification de sites alternatifs et les raisons pour lesquelles ces sites ne seraient pas retenus sont des éléments constitutifs de l'étude d'impact environnemental. Cette étude, produite par le porteur du projet doit figurer dans le dossier d'enquête publique avec l'avis de l'autorité environnementale (autorité administrative indépendante) et l'éventuelle réponse de la maîtrise d'ouvrage à cet avis.

En réponse, le poids du critère du lien au réseau de chaleur a été abaissé et ceux des critères de santé augmentés par Decoset dans le classement final. Suite à la demande du public, le site actuel a été noté selon la grille du bureau d'étude construite pour les sites alternatifs (*Note complémentaire p. 66*).

Sites	NOTE MAX	Chemin de la Loge	Météo France	Ecole Nat Météo	Thales	Ch. Roussimort Portet	Ch Tilhol Pinsaguel	Bonnafeous Roques	Ch Palarin Portet	Cugnaux
Santé et cadre de vie	50	17	24	31	40	26	35	33	21	22
Risque et environnement	42	24	0	0	0	0	1	0	0	0
Faisabilité technico-économique	46	12	14	15	9	13	16	16	16	20
Urbanisme et ZAN	44	0	6	6	6	21	16	18	18	13
Total note pondérée arrondie	182	52	44	52	55	60	67	66	54	54

Figure 8 : Résultat de l'analyse cartographique et classement des 9 terrains alternatifs étudiés. Source: [Restitution des études relatives à la localisation de l'UVE Rapport final consolidé](#)

En complément de l'analyse quantitative, **une analyse qualitative** des sites a été faite, mais qui n'a pas fait l'objet de discussion avec le groupe de travail. A la demande de membres du comité de pilotage, Decoset a accepté de réaliser cette étude qualitative sur l'ensemble des terrains notés dans l'analyse cartographique et non pas uniquement sur trois terrains alternatifs.

	Difficultés acquisition	Etudes complémentaires	Localisation Acceptation élus/risques	Evaluation risque de ne pas aboutir	Utilisation actuelle	Enjeux organisationnels
Chemin de la loge : Toulouse	Red	Yellow	Red	Red	Red	White
Météo France : Toulouse	Yellow	White	White	Red	Red	Yellow
Ecole Natio : Toulouse	Yellow	White	White	Red	Red	White
Roques	White	White	Red	Red	Yellow	White
Pinsaguel	White	White	White	Red	Red	White
Thalès	Yellow	White	White	Red	Red	Yellow
Chemin du roussimort : Portet	White	Yellow	Red	Red	White	Yellow
Av.de Palarin : Portet	White	White	Red	Red	Yellow	White
Cugnaux	Red	Yellow	White	Red	Red	Yellow

Figure 9 : Résultat de l'analyse qualitative des 9 terrains alternatifs étudiés. Source: [Restitution des études relatives à la localisation de l'UVE Rapport final consolidé](#)

Lors de la réunion publique du 4 février 2025, le choix final a été publicisé et débattu. Il a été mis en question par une partie du public pour ne pas suffisamment donner la priorité à la santé des riverains. L'exclusion de terrains dans le Muretain, car non situés dans le périmètre actuel du syndicat selon ces critères qualitatifs, a également été regrettée. La proximité du site actuel du collègue a été questionnée.

« Un participant déplore que le critère « santé des populations » ne figure pas dans l'analyse qualitative et ait été selon lui négligé, sinon, le site de l'UVE actuelle ne serait selon lui pas ressorti en premier. » Compte-rendu de la réunion publique du 04 février 2025

Renforcement des interrogations sur les nuisances sonores, sur les émissions de l'UVE et leurs impacts sur l'environnement et sur la santé

Les interrogations et inquiétudes concernant les émissions de l'UVE et leur impact sur la qualité de l'air, du sol et sur la santé, présentes lors de la concertation préalable avaient été renouvelées en première année de concertation continue. Au cours de la seconde période, les interrogations ont été poursuivies **sur les émissions de l'UVE actuelle et de la future UVE**. Des demandes de précision ont porté sur des polluants spécifiques, par exemple les toxines et les métaux lourds, lors de la réunion du comité de pilotage du 09/09/24. Sur le sujet des odeurs, une réunion était initialement prévue mais elle n'a pas été mise en œuvre car elle ne répondait pas à une demande. A l'inverse, une réunion publique sur les impacts sonores a été conduite et le sujet a été traité lors de la visite de site en lien avec les fortes attentes sur le sujet.

Les impacts sonores de l'usine actuelle et de la future usine ont fait l'objet d'une expression forte au cours de cette seconde année. Les émergences sonores attendues de la future UVE font partie des études en cours, qui seront restituées aux participant.e.s. Les demandes ont principalement porté sur les impacts actuels. Lors de la réunion du 9 septembre et lors du comité de pilotage du 23 septembre, des participant.e.s ont réaffirmé la souffrance des habitant.e.s vis-à-vis des nuisances sonores actuelles. Des personnes ont fait part de plusieurs épisodes de bruit prolongé avec des nuisances sonores de plusieurs heures consécutives, en précisant qu'avant les travaux de confortement de 2023, de tels niveaux sonores n'avaient jamais été constatés.

« Il y en avait beaucoup moins et depuis deux ans ça a augmenté ! (...) Les nuisances sonores sont insupportables. Ce n'est pas « un peu régulièrement ou pas ». Réunion publique 09 septembre 2025

« Depuis les travaux, les volumes et intensités du bruit et fréquences augmentées pour quelles raisons ? Est-ce que cela va être corrigé ? » Comité de Pilotage du 23/09/25

Decoset a exprimé avoir identifié ces bruits suite aux alertes faites par les riverains et a confirmé les constats d'augmentation du bruit. Il a fait part des mesures en cours pour y remédier. **Une information est attendue** sur l'avancée de la mise en œuvre de ces mesures, mais également lors de tout événement, pour expliquer les causes des nuisances constatées. Un représentant associatif a demandé la désignation d'un interlocuteur technique local, relevant directement de l'exploitant.

L'expression de l'atteinte s'accompagne de **demandes de renforcement du réseau de mesure sonore** avec des propositions de contribution des habitants aux mesures. La demande a été portée par des habitant.e.s du hameau des Bosquets, particulièrement concernés par ces nuisances. Le déploiement de sonomètres n'a pas été jugé pertinent par Decoset, car ils ne permettrait pas, selon le syndicat, de relier les nuisances au fonctionnement de l'UVE, puisque le sonomètre mesure l'ensemble des sons présents dans l'environnement. Ils privilégient au contraire un dispositif de "Sentinelles" qui puisse identifier et informer Evonéo et Decoset des événements sonores exceptionnels et permette de faire le lien avec les constats recueillis sur l'usine. Les modalités d'un dispositif prévu de sentinelle du bruit ont été discutées ainsi que le fonctionnement du numéro vert mis en place par Evonéo (voir aussi page 17).

“On saurait si c'est régulier si on avait des relevés, comme ça se fait normalement dans les pays développés, avec une application qui donne les décibels aux citoyens. Moi, j'appelle à chaque fois le 0800, on tombe à Bessières, « oui, nous enregistrons votre plainte. ” Réunion publique du 09/09/25

“Ce qu'il faut, c'est que vos lieux de prélèvement soient clairement indiqués, et qu'on sache précisément où ils sont. (...) Il faut que nous ayons les informations sur les décibels à chaque fois, mais aussi sur les gaz et toutes les émissions. J'ai appris récemment que cette usine avait été la plus polluante d'Europe pendant des années. C'est incompréhensible que cela ne soit pas connu. (...) Il faudrait que ce soit beaucoup plus précis et que nous, habitants proches, qui subissons une véritable nuisance, on puisse la mesurer. (...) pour nous le problème est quotidien. Aujourd'hui c'est insupportable, dimanche c'était insupportable, tous les deux ou trois

jours, je n'en sais même plus, mais c'est grave. Ce qu'il faudrait, c'est qu'on reparte d'ici avec un capteur que vous nous prêtez. Nous vous enverrions les mesures régulièrement, et ce serait simple. (...) vous allez mettre vos capteurs dans des endroits où ça ne sert à rien. Ce n'est pas là que ça se passe ! (...) Les acousticiens, il faudrait qu'ils viennent constater, car nous sommes dans une zone de résonance avec les murs nord et ouest et tout ce bruit est projeté vers le hameau des bosquets, le bruit route de Seysses est moins fort que chez nous ». Réunion publique du 09/09/25

L'enjeu soulevé par le public **dépasse le questionnement des émissions de l'usine**, en pointant en particulier les nuisances liées à la circulation, et l'interpellation adressée aux élu.e.s de quartiers et à l'État au-delà de Decoset. Une participante souligne cependant que les nuisances sonores générées par l'UVE sont plus importantes que celles liées à la circulation. Decoset a soulevé l'enjeu de reconnecter avec les services compétents pour intégrer ces problématiques plus larges et ne pas limiter l'analyse aux seules nuisances sonores liées à l'UVE.

"(...) Moi, ce qui m'intéresse, ce sont les citoyens, les êtres humains qui vivent à côté. Eux ont besoin de seuils faciles à mesurer, avec des outils simples, pas chers. Un décibelmètre, ce n'est pas inaccessible. Avec ça, on pourrait savoir si notre santé est mise en danger par l'accumulation des nuisances sonores. Cela s'ajoute au reste : les voitures n'ont jamais été aussi bruyantes, les projets industriels se multiplient. Ce ne sont pas seulement des bruits, mais aussi des dépôts de carburant, des risques d'explosion. Tout cela fait partie des nuisances que nous devons supporter. C'est pour ça que je vous demande : est-ce que l'État, ou les organismes de santé, sont associés à ce suivi ? Il faut absolument les alerter, car ce n'est pas seulement l'usine, c'est aussi la circulation. (...) Ce que je demande concrètement, avant de partir, c'est que vous mettiez en place un partenariat avec la DREAL, l'ARS ou encore la faculté de sciences. J'ai vu que la faculté des sciences pouvait prêter des décibel mètres gratuitement. "(09/09/25)

"[...] les transports et la circulation des camions : c'est une source d'impact qui doit être optimisée pour réduire la pollution de l'air. " 30/09/25

Des réponses ont été apportées lors de la réunion du groupe de travail dédié aux enjeux de la qualité de l'air, le 6 mai 2025, et des connaissances partagées. Atmo a restitué les résultats d'analyse et présenté les données supplémentaires apportées par les capteurs localisés sur le territoire rapproché (collège Saint Simon notamment). La présentation de la méthodologie de suivi de la qualité de l'air par ATMO, précise et détaillée, ainsi que des éléments cartographiques associés, laisse néanmoins des doutes subsister de la part de certains membres du GT quant à la méthodologie :

« Je suis toujours un peu atterré que vous ne voyez rien ...est ce qu'on regarde au bon endroit ? ». Un membre d'association, GT qualité de l'air 6 mai 2025

Les participant.e.s ont fait des retours sur ces éléments. L'intérêt des mesures dans les structures scolaires a été souligné. Des demandes de précisions persistent cependant de la part des associations riveraines qui participent à ce groupe de travail.

- sur les **indicateurs suivis par Atmo** : sont-ils pertinents pour mesurer les rejets effectifs de l'incinérateur ? Leur nombre est-il suffisant ? D'autres mesures seraient-elles pertinentes vis-à-vis d'un impact sur la santé ? Les métaux lourds sont-ils recherchés ?
- sur le nombre et l'emplacement des **stations de mesure temporaires**
- sur la pertinence du positionnement des **stations historiques** vis-à-vis de ces vents, notamment celle située à Chapitre : selon la modélisation présentée, ne devrait-elle pas être positionnée plus au sud ?
- sur les **évolutions techniques survenues en 2024**, notamment le changement du système de filtration des fumées et sur l'intégration de ces éléments dans la modélisation.

Des interrogations ont été adressées à ATMO sur le caractère temporaire du suivi complémentaire mis en place, et la période choisie, alors que l'usine ne fonctionnait pas à pleine capacité à ce moment-là, en raison du remplacement des fours.

Une demande de pérennisation du dispositif et d'extension à d'autres quartiers au-delà du collège, notamment en direction des secteurs de Lafourquette (au nord de l'usine) et de Saint-Simon (à l'ouest). Selon ATMO, le renforcement du dispositif a lieu sur 3 ans dans un premier temps, avec, en année 1, une station mobile à Saint Simon, en année 2 au niveau d'un établissement scolaire et en année 3 au niveau des jardins. D'autres campagnes de mesures seront menées.

Suite à la première année de concertation continue, il avait été recommandé une information et une concertation autour de **l'étude d'évaluation des risques sanitaires (ERS)** incluse dans l'étude d'impact du projet. Le cahier des charges de cette étude qui suit les préconisations réglementaires a été présenté lors de la réunion du comité de pilotage du 23/09/25. Il a été précisé qu'elle intégrait des demandes du public issues de la concertation, dont l'évaluation des émissions de PFAS (per- et polyfluoroalkylées). Des réponses ont été apportées aux demandes de précisions sur les concentrations maximales autorisées et celles prises en compte dans les études d'impact, mais également sur la prise en compte des effets cumulés des différents projets du territoire.

Enfin, des questions ont été soulevées sur la mise en service d'une **nouvelle déchèterie** sur le site suite à la démolition annoncée de l'actuelle. DECOSSET est interpellé sur le sujet par un représentant de riverain, compte tenu des nuisances potentielles déjà identifiées pour le quartier et discutées. Des questions ont également été soulevées sur le **cumul d'impacts avec d'autres projets** et en particulier un projet d'entrepôt qui n'a pas été soumis à consultation du public.

“Cet été, nous avons eu la mauvaise surprise de découvrir une consultation publique concernant un projet d'entrepôt logistique de matières combustibles : 100 000 m³ de matières stockées, dont 20 000 m³ de pneus, nécessitant un agrément ICPE. Nous avons dû nous opposer à cette demande d'agrément, car, malgré l'importance du projet, aucune concertation ni information préalable n'a été réalisée par le porteur du projet, la société VECTURA Immobilier. Cela s'est fait en plein été, simplement par un affichage de la préfecture. “ Réunion publique du 09/09/25

Des interrogations explicitées sur la conduite des travaux de construction, la démolition et l'avenir du site actuel et les possibilités de compensation pour les riverains

Suite à la confirmation du choix par Decoset du projet de reconstruire sur place, de nouvelles questions et demandes ont été exprimées au cours de cette seconde période concernant la conduite des travaux de construction (nuisance et calendrier), la démolition de l'incinérateur actuel (calendrier et modalités), l'avenir des espaces occupés par l'usine actuelle après sa démolition et la formalisation de compensations pour les riverains. Il a été souligné que pour certaines personnes et en particulier des personnes âgées, les 10 prochaines années étaient aussi importantes que la future usine, c'est-à-dire un **concernement fort vis-à-vis de la phase de travaux et avant tout du fonctionnement actuel**.

“Nous serons aussi très attentifs à ce qu'une ancienne usine, devenue inutile, ne reste pas sur place. Il serait inadmissible pour les habitants du quartier de devoir supporter à la fois l'UVE en fonctionnement et un nouveau désagrément avec une usine à l'abandon qui viendrait masquer les efforts architecturaux de la nouvelle UVE. » Représentant association de riverains, réunion publique du 09/04/25

Des représentants d'associations de riverains ont insisté sur la nécessité d'une **intégration réussie du futur incinérateur dans le quartier**, en évoquant des attentes fortes des habitants en matière d'esthétique, de normes environnementales, de pollution de l'air et des sols, et de réduction des nuisances sonores (cf. section précédente). En outre, plusieurs contributions ont mis en avant que les riverains en proximité devraient pouvoir bénéficier de retombées positives, après plus de 50 ans de nuisances subies par l'UVE.

“À Lafourquette, même si les effets ne sont peut-être pas aussi nuisibles que certains le craignent, il est malgré tout important que les habitants se sentent écoutés, respectés, et qu'on envisage des compensations dans certains cas. “ Réunion publique du 09/09/25

Différentes voies possibles de compensations ont été discutées ou proposées : faire bénéficier de la chaleur et de l'électricité produite, dont suite à l'installation de panneaux photovoltaïques, accéder à des salles et des espaces sur le site, bénéficier d'un nouvel espace vert ou de nouveaux services. Il a été proposé d'amplifier la dynamique d'offre de nouveaux services (ressourceries, repair café) sur le site de l'UVE pour en faire un lieu exemplaire et utile à l'échelle locale. Il a été suggéré de faire des quartiers proches du site des « *quartiers pilotes de propreté* », leur état actuel n'étant pas satisfaisant pour certains riverains.

« Vous avez dit que vous alliez augmenter la production d'électricité et de chaleur avec la nouvelle usine. Mais qu'est-ce que vous allez en faire ? Parce que nous, à Lafourguette, on voit passer les fumées, mais on n'a aucun avantage. Vous ne pourriez pas tirer un petit branchement sur la route de Seysses pour chauffer les maisons du quartier ? » Réunion publique du 09/09/25

« Je vais vous dire mon inquiétude. Chez moi on détruit un collège, paraît-il qu'on va construire une cité-jardin. Sûrement que cette cité-jardin va être alimentée en eau chaude, en chauffage, par l'usine. Une fois de plus. Et nous, à côté, on n'aura rien. Une fois de plus. » Un participant, Réunion publique du 09/09/25

« Sur la présentation, on a vu les aspects positifs de la nouvelle UVE : moins de déchets consommés, plus d'énergie, plus d'électricité produite et notamment la création d'un espace vert. Ce que j'imaginai, c'est que ce « poumon vert » serait implanté à l'emplacement de l'ancienne usine, mais j'entends que ce sera conditionné ou réalisé un peu plus tard. Dans le calendrier proposé, à quel moment pourra-t-on bénéficier de ce poumon vert rafraîchissant ? » Représentant association de riverains, réunion publique du 09/04/25

Concernant l'**avenir des autres espaces du site** (que l'emplacement de reconstruction), il a été répondu que **les décisions n'étaient pas prises**. Les modalités de ces décisions ont été questionnées avec des demandes d'association du public. Decoset et Evonéo ont répondu avoir entendu ces demandes de participation du public au devenir du site.

« L'électricité produite par les turbines sera remise sur le réseau, la chaleur produite sera remise sur le réseau de chaleur urbain. Concernant l'utilité pour les riverains, on a également pensé au photovoltaïque. Le photovoltaïque permet de rajouter plus ou moins 550 méga-wattheures. Et cette énergie, on prévoit de discuter avec vous comment la restituer au mieux pour les riverains. Cela fera partie d'un temps de concertation. » Représentant d'Evonéo Réunion publique du 09/04/25

La question de la compensation a été reliée à l'enjeu de solidarité précédemment évoqué entre ceux qui produisent les déchets et ceux dans le périmètre d'impact de l'UVE, renforçant les arguments pour une implication citoyenne plus forte.

« Comment inciter les citoyens à s'impliquer davantage dans la gestion des déchets, pas seulement de manière ponctuelle mais de façon régulière. [...] Sinon, on risque de laisser une population « sacrifiée », celle qui vit autour de l'incinérateur, avec une solidarité défaillante. Les citoyens doivent devenir des acteurs efficaces de la prévention des déchets. » (Un représentant associatif, conférence annuelle élargie 30/09/25)

Une demande porte enfin sur la **clarification des engagements pris dans l'ensemble du processus de concertation sur le devenir de l'usine** mais qui ne seront pas nécessairement inscrits dans le DDAE afin de s'y référer à l'avenir.

« Ce qui serait utile maintenant, c'est une synthèse formelle des engagements — sur les volumes de déchets, sur le périmètre de collecte — afin que chacun puisse s'y référer à l'avenir. » Un représentant associatif, 30/09/25

La suite de la concertation continue

Les prochaines étapes du projet et de la concertation

Le projet est dans la **phase finale des études et de l'élaboration du Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter (DDAE)**¹⁹ avec un dépôt prévu début décembre. Cette phase ne laisse qu'une faible possibilité de contribution au public, qui sera ensuite invité à participer à l'enquête publique.

De manière notable, cette dernière phase se situe par ailleurs en **période de réserve électorale**, liée aux élections municipales prévues en mars 2026. Cela contraint les modalités possibles dans l'implication des élu.e.s en réunion.

Préconisation des garantes sur la suite de la concertation continue

A l'issue de cette seconde période de concertation continue, les préconisations suivantes sont formulées.

Soigner les modalités et clarifier les attentes pour la dernière phase de la concertation continue

Dans un **contexte de défiance toujours présente**, les garantes rappellent l'importance de **soigner les dernières modalités** : clarification du cadre de chaque temps, invitations suffisamment à l'avance et renouvelées, transmission de documents préparatoires au besoin, compte rendu ou verbatim. Etant donné l'échéance proche du dépôt du DDAE, les garantes recommandent de clarifier ce qui reste discutable selon Decoset. Dans cette dernière étape, il s'agit de clarifier ce qui relève du cadre réglementaire et ce qui peut encore évoluer dans les études en cours. En effet, les études répondent à des obligations encadrées, mais des compléments peuvent être intégrés, comme cela a été fait pour l'étude des sites alternatifs. Il s'agit de clarifier ce qui relève de l'information, ce qui peut encore être discuté selon Decoset et ce qui est déjà arrêté, afin d'éviter toute ambiguïté et de garantir la transparence vis-à-vis du public. Il s'agit également de préciser comment les contributions faites dans l'ensemble du processus de concertation sur le devenir de l'usine ont été prises en compte dans les études d'impact.

Les garantes recommandent de publier, avant le démarrage de l'enquête publique, **une note synthétique récapitulant les avancées de la concertation continue et ses effets sur le projet**, dont une synthèse de la note sur les études de sites alternatifs, présentant les propositions du groupe de travail et les raisons pour lesquelles elles n'ont pas été retenues.

Il s'agit également de poursuivre la **communication auprès d'un large public** (information et mobilisation). A ce titre, les garantes recommandent de **finaliser et publier la note sur les impacts acoustiques**. Les garantes recommandent en outre qu'une information sur l'avancée des travaux pour résoudre les nuisances sonores actuelles soit faite auprès des riverains, et plus généralement de diffuser en cas d'événements ponctuels des communiqués expliquant les causes des nuisances constatées. Elles recommandent également de répondre à la demande de désignation d'un interlocuteur technique local, qui relèverait directement de l'exploitant, pour répondre aux demandes d'information. Il est essentiel de maintenir une vigilance sur la place accordée aux échanges concernant l'usine actuelle et pas seulement la future usine. Les habitants attendent encore des garanties sur son fonctionnement et sur la communication qui l'entoure.

Les garantes recommandent de relayer les informations sur cette dernière phase de concertation continue dans la lettre d'information d'Evonéo. Plus généralement une attention doit être portée sur

¹⁹ Le Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter (DDAE) est à effectuer pour toute nouvelle installation ICPE ou pour toute modification ou extension substantielle des sites possédant des dangers ou inconvénients préexistants envers les intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 du Code de l'Environnement.

l'articulation des modalités d'information et de participation portées par Evonéo, par Decoset et par les intercommunalités membres en partenariat avec les acteurs associatifs.

Les garantes recommandent enfin de **poursuivre l'implication de Decoset dans les temps de concertation organisés par d'autres acteurs.**

Demandes de précisions et recommandations dans la poursuite du projet

“Ce que nous réclamons, c'est de la transparence, du dialogue et de maintenir le lien qui a été instauré. Il faut que cela se poursuive avec DECOSET et avec EVONEO. “ Reunion publique du 09/09/25

Alors que la concertation est dans la dernière ligne droite avant l'enquête publique, des demandes de précisions et des attentes de concertation restent en suspens sur certaines dimensions du projet, notamment sur le fonctionnement de l'usine actuelle et future. Ceci conduit les garantes à formuler et renouveler les recommandations suivantes qui concernent la poursuite de l'information et de la concertation autour du projet jusqu'à la mise en service de la future usine :

- Renforcer la participation sur les enjeux de **santé environnementale**, dont :
 - **Poursuivre l'activité du groupe de travail** qualité de l'air en le maintenant ouvert à la participation d'autres associations et parties prenantes
 - Poursuivre le partage de l'information sur le dispositif de mesures **sur la qualité de l'air et les émissions auprès d'un public large** au cours de réunions publiques
 - **Développer le dialogue entre le public et les autorités sanitaires** pour répondre aux demandes de précisions sur la situation actuelle en termes d'impact de l'UVE sur la santé des riverains et plus spécifiquement à la demande d'une étude épidémiologique
- Poursuivre l'**information et l'implication du public sur la prévention et la gestion des déchets** dont proposer aux membres du comité de pilotage qui se sont impliqués sur ces thématiques de poursuivre les travaux au sein du comité de suivi du schéma stratégique.
- Poursuivre l'information et l'implication du public sur l'avenir du site, dont :
 - maintenir ouvert avec les riverains le dialogue sur les possibilités d'intégration d'activités associatives dans les **locaux de la future usine**
 - en collaboration avec Toulouse Métropole, ouvrir un espace de dialogue avec les riverains et les associations environnementales sur le **devenir du foncier qui sera libéré après la reconstruction de l'usine** et sur le développement du réseau de chaleur
- Poursuivre l'implication d'un large public dont **veiller à la tenue de réunions dans les différents quartiers riverains**, en lien avec les associations de quartier, les associations de parents d'élève mais aussi les conseils citoyens de Bellefontaine et de Reynerie

Annexe 1 : Lettre de mission des garantes



Le président

Paris, le 27 septembre 2023

Mesdames,

Lors des séances plénières du 14 mars 2023 et du 06 septembre 2023, la Commission nationale du débat public (CNDP) vous a désignées garantes du processus d'information et de participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'évolution du centre d'incinération et de valorisation énergétique Toulouse-Mirail. Je vous remercie d'avoir accepté cette mission d'intérêt général et je souhaite vous préciser les attentes de la CNDP pour celle-ci.

1 - Rappel du cadre légal et des objectifs de la concertation continue :

Cadre légal de la concertation continue

La concertation continue relève de l'article L.121-14 du Code de l'environnement : après une concertation préalable ou un débat public décidé par la CNDP, si le responsable de projet décide de poursuivre son projet, « la CNDP désigne un garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique ».

En l'espèce, la concertation préalable s'est tenue du 20 septembre 2022 au 27 novembre 2022. Le bilan de la concertation préalable a été publié le 13 janvier 2023. En mars 2023, le responsable du projet a publié le document tirant les enseignements de la concertation préalable, indiquant la poursuite du projet.

Objectifs de la concertation continue

Le champ de la concertation continue est particulièrement large (articles L.121-1, L.121-1-1, L.121-14 et R.121-11 du Code de l'environnement). L'enjeu est de garantir le continuum de l'information et de la participation du public entre la fin de la concertation préalable et l'ouverture de l'enquête publique.

Ceci implique de vous appuyer sur le bilan de la concertation préalable, mais également l'avis de la CNDP du 14 mars 2023. **Vous avez toute latitude dans la négociation avec le responsable du projet** pour l'amener à respecter ses engagements, ainsi que pour introduire de nouvelles recommandations. Votre rôle est de formuler des recommandations vis-à-vis du porteur de projet afin de garantir le droit à l'information et à la participation du public.

1

Enjeux généraux de la concertation continue

L'enjeu majeur de la concertation continue est d'adapter le dispositif participatif à la **durée d'élaboration du projet**. Il faut notamment :

- clarifier pour les publics les grandes étapes et le calendrier d'élaboration du projet ;
- veiller à ce qu'ils soient associés et informés des décisions majeures ;
- s'assurer de la mise à disposition des publics des études, notamment les études environnementales ;
- éviter que la concertation continue soit réservée aux parties prenantes.

Cette lettre de mission vise à vous aider dans l'exercice de vos fonctions. N'hésitez pas à vous appuyer dessus pour les faire connaître à vos interlocuteurs et à vos interlocutrices.

2 - Recommandations pour la concertation continue sur le projet d'évolution du centre d'incinération et de valorisation énergétique Toulouse-Mirail

Pour la concertation continue qui s'ouvre, l'avis de la CNDP recommande que :

- le maître d'ouvrage rende publiques les études des sites alternatifs qui lui ont été proposés ou qui pourraient lui être proposés jusqu'à l'enquête publique et les raisons pour lesquelles ces sites ne seraient pas retenus le cas échéant ;
- le maître d'ouvrage rende publics annuellement les objectifs, les moyens et les résultats des plans de prévention mis en place sur chacun des territoires adhérents du syndicat et associe les parties prenantes au suivi et à la mise en œuvre de ces plans ;
- le maître d'ouvrage élargisse la concertation en direction des publics plus éloignés du débat tout en poursuivant les actions prévues avec les parties prenantes identifiées lors de la concertation préalable ;
- le maître d'ouvrage porte une attention toute particulière au dialogue avec les parties prenantes proches du site sur le devenir de cet espace une fois l'usine actuelle démolie ;
- le public soit associé à l'élaboration du dispositif de surveillance et de suivi de la qualité de l'air sur le territoire ;
- le maître d'ouvrage, après avis des garantes, rende publiques les modalités de concertation jusqu'à l'enquête publique et présente de façon détaillée le rôle des différentes instances qu'il envisage de créer.

Votre rôle sera de veiller à ce que le maître d'ouvrage donne des suites à ces recommandations.

Par ailleurs, conformément à l'art. L121-14, vous présenterez avec le maître d'ouvrage à la CNDP les modalités de l'information et de la participation prévues pour la concertation continue, préalablement à sa mise en œuvre.

3 - Bilans de la concertation continue

Si la concertation dure au-delà de 12 mois, vous publierez des rapports intermédiaires à la date anniversaire de votre nomination. Ils permettront aux publics de suivre les évolutions du projet et d'être informés du respect par le responsable de projet des exigences du droit à l'information et à la participation.

Vous publierez à l'issue de votre mission un bilan final de la concertation continue, celui-ci sera joint au dossier d'enquête publique. Ce rapport final comporte :

- une synthèse des observations et propositions présentées par les publics pendant toute la durée de la concertation continue,
- les évolutions du projet induites par la concertation préalable et continue,
- le déroulé de la concertation continue et votre appréciation indépendante sur le respect par le responsable de projet du droit et des principes de la participation.

Vous remerciant à nouveau pour votre engagement au service de l'intérêt général, je vous prie d'agréer, Mesdames, l'expression de ma considération distinguée.



Signature numérique de Marc
PAPINUTTI marc.papinutti
Date : 2023.09.27 19:39:02
+02'00'

Marc PAPINUTTI

Madame Isabelle BARTHE et Madame Audrey RICHARD-FERROUDJI
Garantes de la concertation continue portant
sur le projet d'Évolution de l'incinérateur de Toulouse-Mirail

la commission nationale du débat public
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France - T. +33 1 40 81 12 63 - marc.papinutti@debatpublic.fr
debatpublic.fr

